"បើយើងគ្រប់គ្នានាំគ្នាខ្វាច មិនចូលរួម គិត មិនចូលរួមធ្វើ យើងមិនអាចផ្តល់ គំរូល្អដល់ក្មេងៗជំនាន់ក្រោយបានទេ"

Petit Lexique de l'Économie

Préparer Par M. NITH KOSAL

21:26 02 Décembre 2016

A to B (A2B): On désigne par A to B les échanges entre administration et entreprise.

A to C (A2C) : On désigne par A to C les échanges entre administration et consommateur final.

AAA : On utilise la notation AAA pour qualifier l'excellence d'une entreprise. Il s'agit du rating le plus élevé accordé et il indique que l'entreprise repose sur une structure financière solide et qu'elle est promise à une croissance régulière.

Ab intestat : Le terme "ab intestat" est couramment employé dans les cas de successions sans testament. Il signifie que la transmission des biens du défunt s'exécute selon les conditions de la loi.

Abandon de créance : Un abandon de créance est l'autorisation, par les créanciers d'une entreprise, à l'effet que cette entreprise puisse légalement abandonner le remboursement d'une partie ou de la totalité des créances en cours.

Abattement : Il s'agit d'une mesure permettant la diminution de la base d'imposition régulière.

Abondement : Versement complémentaire ajouté par une société lorsque des employés achètent des actions de cette société. L'abondement constitue également un versement supplémentaire par une société visant à compléter des sommes déjà versées par les salariées dans un fonds de retraite ou PEE (Plan Épargne Entreprise).

Abus de droit : On entend par abus de droit le détournement d'un droit de son objectif initial. Cette procédure est généralement le fait de l'administration fiscale dans le but de taxer une opération financière qui tentait de contourner la législation fiscale.

Acceptation d'une lettre de change : Il s'agit de l'engagement officiel, et signé au recto de la lettre, que le débiteur d'une lettre de change accepte. À l'échéance de ladite lettre, le débiteur devra payer le montant de celle-ci afin de ne pas s'exposer à des sanctions judiciaires.

Accord à taux différé (ATD) : Accord entre parties selon lequel une opération devra s'effectuer sur la base du taux du marché constaté au moment de son exécution et fixée à une date stipulée dans l'accord.

Accord à taux futur (ATF): Entente par contrat à terme dans lequel les parties s'assurent d'un taux d'intérêt fixe pour un emprunt ou un dépôt dont le montant, la durée et la date d'échéance sont prédéterminés. A l'échéance du contrat, la partie payante est tenue de

régler la différence de rémunération de l'emprunt ou du dépôt correspondant à la différence entre le taux stipulé dans l'entente et le taux du marché du moment.

Acompte provisionnel: Somme versée de manière préventive afin de réduire le montant total d'impôt à payer au terme de l'exercice financier d'une année terminée. L'acompte provisionnel correspond au tiers de l'impôt payé l'année qui précède. Cette pratique permet au contribuable de répartir en versements une somme d'impôts à payer qui serait très élevée. Si le revenu du contribuable s'est modifié en regard de l'année qui précède, il aura par conséquent déjà avancé une partie de la somme due, dans le cas d'impôts plus élevés, ou il sera remboursé dans le cas d'un montant donné en trop.

Acompte sur dividende : Se dit d'une somme anticipée sur des bénéfices à venir et versée à un actionnaire avant l'arrêté des comptes annuels.

Acquêts : Se dit des biens accumulés par le biais d'achats pendant le mariage et qui se retrouvent sous la juridiction de la communauté matrimoniale.

Acte authentique : Se dit de tout document ou acte rédigé et authentifié par un officier public. En général l'acte authentique est le fait d'un notaire et on l'appelle alors acte notarié.

Acte sous seing privé : Document rédigé dont les conditions sont convenues et déterminées par les parties en cause.

Actif net : Il s'agit de la valeur comptable des capitaux propres. Pour déterminer l'actif net d'une entreprise, on calcule la différence entre l'actif de cette entreprise et la totalité de son endettement.

Action à bon de souscription d'action (ABSA): On offre les ABSA à titre de bonus dans les sphères de management de manière générale. Destinée à motiver l'atteinte d'objectifs fixés, l'action à bon de souscription d'action permet l'achat d'action, pour une durée limitée à un prix déjà déterminé.

Action de préférence : Se dit de toute action procurant des avantages spécifiques à son détenteur contrairement aux actions classiques.

Actionnaire : L'actionnaire est une personne physique ou morale liée à une entreprise en fonction des titres qu'elle détient et qui représentent une fraction du capital de cette entreprise.

Administration fiscale : Il s'agit de l'ensemble des services des impôts (établissement, contrôle et recouvrement). On y distingue deux volets d'opération : la Direction des Finances

dont les services assurent l'établissement de l'impôt et son contrôle ainsi que la Direction du Trésor et Direction de la Législation Fiscale dont les services gèrent le recouvrement.

Agrément fiscal : Se dit d'une autorisation dérogatoire permettant certains allègements fiscaux dans le cas d'entreprises spécifiques dans le but d'aider à l'adaptation des structures industrielles et/ou commerciales. On peut également l'allouer pour favoriser le maintien d'un patrimoine artistique, pour garantir la recherche scientifique et technique, pour contribuer au développement régional ou encore pour promouvoir un projet international.

Allocation conditionnelle : L'allocation conditionnelle est une aide publique allouée selon certaines conditions. Sont éligibles les personnes activement à la recherche d'un emploi (ou suivant une formation) et qui ne refusent pas les offres d'emploi qui leur sont proposées

Amortissement d'un emprunt : On entend par amortissement le remboursement d'un emprunt.

Analyste financier : La vocation de l'analyste financier est d'estimer la valeur réelle des entreprises émettrices de titres. Il doit tester plusieurs facteurs de solvabilité de ces entreprises et juger si elles conviennent à certains critères de rentabilité à long terme afin de cautionner les titres qu'elles émettent.

Avance : Une avance est une somme d'argent prêtée sur l'anticipation d'un revenu à venir assurer pour le demandeur.

Avenant : Clause spécifiée et écrite dont l'objectif est la modification des termes d'un contrat selon certaines conditions déterminées à l'avance. L'avenant pourra par conséquent modifier les modalités des engagements précisés dans le contrat initial.

B to B (B2B) : Se dit des échanges commerciaux entre entreprises, business to business.

Back Office : Partie d'une entreprise qui se charge du traitement administratif. En Bourse, via la salle de marché d'un intermédiaire financier on y traitera le règlement des espèces, la livraison des titres, les opérations conclues, etc.

Banque Centrale Européenne (BCE) : Créée en 1998, la Banque Centrale Européenne est la banque centrale de l'Union Européenne. Son mandat est de statuer quant à une politique monétaire adaptable à l'échelle de la zone euro.

Banque électronique : Se dit de l'ensemble des moyens (logiciels ou programmes édités par une institution financière et/ou un fournisseur de progiciels) mis à contribution pour l'acheminement d'informations et d'ordres sécurisés par télétransmission entre les ordinateurs d'une entreprise et ceux d'une institution financière.

Base d'imposition : Il s'agit de la totalité des revenus, des biens, et des valeurs appartenant à un contribuable et éligible à l'imposition annuelle. C'est sur cette base que l'on applique le calcul de la somme que devra verser le contribuable à l'État.

Bénéfice d'inventaire : Possibilité pour un héritier/légataire d'accéder à l'inventaire d'une succession afin de déterminer s'il accepte ou refuse la succession. Il s'agit d'une condition suspensive d'acceptation de la succession qui permet à un potentiel héritier, entre autres, d'éviter les dettes du défunt.

Bénéfices industriels et commerciaux (BIC) : Il s'agit des bénéfices conséquents à l'exploitation régulière d'activités industrielles, commerciales ou artisanales. Ces activités peuvent être menées par des personnes physiques, des sociétés de personnes ou par des entreprises individuelles, sachant qu'elles sont soumises à l'Impôt sur le Revenu.

Besoins en fonds de roulement (BFR) : Se dit de la totalité des créances et des dettes d'exploitation que l'entreprise supporte grâce à un endettement.

Beta: Coefficient de corrélation entre titre et indice, le Beta évalue la flexibilité du titre dans son rapport à l'indice. **Biens communs**: Biens appartenant au patrimoine conjugal que les époux devront partager équitablement au moment de la dissolution de l'union.

Biens propres : Biens acquis par l'un des deux époux et lui revenant de droit au moment de la dissolution de l'union.

Billet à ordre : Un billet à ordre, aussi appelé effet de commerce, est un document stipulant l'engagement d'une personne (souscripteur) à verser une somme prédéterminée à un bénéficiaire, à l'échéance d'une date déterminée.

Bloc de contrôle : Se dit d'une quantité suffisante d'actions détenue par une personne ou un groupe de personnes afin de permettre le contrôle des décisions administratives prises par une société.

Bloc de titres : Le bloc de titres représente un pourcentage important d'actions mais ne possède toutefois pas la force décisive du bloc de contrôle. Sa valeur réelle se mesure à la valorisation globale de la société. Le bloc de titres peut fournir à l'actionnaire une place d'associé minoritaire ou majoritaire.

Blue chip : On désigne sous l'appellation de bleu chip les entreprises cotées en bourse offrant le plus de solidité sur les marchés boursiers.

Bon à moyen terme négociable (BMTN): Se dit de titres de créance négociables couvrant une période initiale de plus d'une année. Émis sur le marché monétaire par des

établissements de crédit et des sociétés, certaines conditions réglementaires s'appliquent toutefois à leur émission.

Bon de caisse : Se dit du titre de créance que remet une banque à un particulier en contrepartie d'un prêt qu'il a accordé à cette institution financière.

Boni de liquidation : Se dit de la valeur excédentaire résultant de la liquidation de tous les actifs d'une société après remboursement des dettes. Cet excédent survient rarement dans la réalité et lorsqu'il est réalisé, ce sont les actionnaires qui le touchent.

Bon du trésor à taux fixe et intérêt annuel (BTAN) : Émis par l'État français, les BTAN couvrent une période comprise entre 2 et 5 ans.

Bon du trésor à taux fixe et intérêt précompté (BTF) : Émis par l'État français, les BTF couvrent une période inférieure à un an.

Bulletin de salaire: Fiche contenant toutes les informations sur la période de travail du salarié couvrant la période pour laquelle il reçoit un salaire. Mensuelle, bimensuelle ou parfois hebdomadaire, la fiche ou le bulletin de salaire doit obligatoirement révéler les éléments suivants: noms et adresses des parties, numéro SIRET, heures de travail, période de travail, primes, déductions, date, nature et montant des primes, classement de l'emploi, convention collective applicable, cotisations patronales.

Bureau de conciliation : Espace neutre dans lequel officient un conseiller employeur et un conseiller salarié dans le règlement de litiges, opposant deux parties plaignantes, portés devant les prud'hommes. Cette étape de conciliation est obligatoire sauf dérogation légale expresse.

Bureau de jugement : Espace paritaire dans lequel officient deux conseillers salariés et deux conseillers employeurs chargés d'entendre les plaidoiries, de recueillir les explications, de compléter les dossiers de plaignants avec des questions judicieuses et de rendre des jugements. Cette étape de jugement succède à la phase de conciliation lorsque celle-ci a échoué. Le jugement sera rendu uniquement si une majorité le cautionne. Dans le cas contraire, le recours à un juge du tribunal d'instance, c'est-à-dire un juge départiteur, deviendra nécessaire.

Business Angel : Le Business Angel est un investisseur providentiel, finançant de jeunes entreprises dont le potentiel reste prometteur pour la réalisation d'une plus-value à moyen terme. Souvent chef d'entreprise actif, le Business Angel offre argent et expérience des affaires afin de lancer une entreprise qui lui rapportera sans avoir à la gérer directement.

Business model : Se dit d'un document qui présente le modèle économique faisant état des différents secteurs d'activités d'une entreprise ainsi que de la provenance de ses revenus. Le Business Model est généralement mis en place par une société pour diriger son évolution et rentabiliser le concept à l'origine de sa création.

CAC: Cotation assistée en continu.

CAC 40 : Se dit de l'indice composé des quarante valeurs les plus actives du marché français des actions. Calculé sur une base quotidienne, il s'ajuste en continu, selon les entrées et les sorties des différentes entreprises sur le marché.

Capacité contributive : Capacité estimée d'un contribuable dans le cadre de l'acquittement de ses impôts. Capital investissement : Investissements en fonds propres au sein d'entreprises non cotées en bourse dans l'objectif de favoriser leur développement. Le capital investissement est le fait, en général, de sociétés spécialisées, et déjà bien établies, qui souhaitent, par le biais de ces investissements, tirer des bénéfices considérables.

Capital risque : Investissements en fonds propres au sein de sociétés à l'étape du démarrage ou encore dans des entreprises de haute technologie.

Capital social : Le capital social se compose de la totalité des apports (en numéraire, industrie et nature) effectués par les actionnaires à l'étape du démarrage d'une société ou au moment de l'augmentation de son capital. Il représente le produit du nombre d'actions par la valeur nominale de ces actions.

Capitalisation boursière : Se dit de la valorisation des capitaux propres d'une société par l'intermédiaire de son cours de bourse.

Cash-flow : Le Cash-flow correspond à la capacité d'une entreprise de s'autofinancer. Il indique la somme de liquidités issues des différentes activités d'une entreprise qui pourrait servir au financement de son développement, à la rémunération de ses actionnaires à partir de capitaux propres ou encore au remboursement de ses créances.

Cautionnement : Se dit de l'engagement par contrat d'une personne volontaire (la caution) à payer au créancier la dette d'un débiteur dans l'éventualité que ce dernier ne puisse plus honorer les paiements de cette dette.

Certificat d'investissement (CI) : Action cotée en bourse sans droit de vote. Les certificats d'investissement permettent aux porteurs des droits identiques à ceux des porteurs d'actions classiques, à l'exception du droit au vote pendant les assemblées générales.

Certificat de travail : Document que tout employeur a l'obligation de présenter, au terme d'un contrat de travail, à son salarié. Ce certificat doit faire mention de la date d'entrée en fonction, de la date de la fin de l'emploi ainsi que du ou des postes occupés. Toutefois, il incombe au salarié de se rendre chez l'employeur pour le récupérer.

Certificat de valeur garantie (CVG) : Certificat qui assure aux actionnaires d'une société cible, lors d'une offre publique d'échange (OPE), d'acquérir des titres dont la valeur ne chutera pas sous un certain montant, à moins de recevoir une indemnisation compensatoire.

Cessation de paiement : Se dit d'un arrêt de paiement causé par une insuffisance de l'actif disponible dans son engagement face au passif exigible.

Charge déductible : Se dit de toute dépense pouvant être éligible à une déductibilité spécifiée par la Loi de l'impôt sur le Revenu. La base de l'imposition en sera par conséquent diminuée à l'avantage du contribuable.

Charges d'exploitation : Se dit des frais normalement encourus pour maintenir le bon fonctionnement d'une entreprise. Il s'agit des charges inhérentes à l'exploitation quotidienne de cette entreprise.

Chèque barré : Un chèque barré est un chèque qui ne peut être encaissé que par une institution financière.

Chèque certifié : Un chèque certifié est un chèque de banque qui garantit sa validité du fait qu'il est émis par cette banque.

Chiffre d'affaires (CA) : Montant total généré par les ventes de biens ou services d'une société au cours d'une période déterminée.

Clause de non-concurrence: Utilisée pour contrer les vols d'employés par la concurrence, la clause de non-concurrence interdit à un salarié, dans le cas d'une résiliation de contrat de travail, de pratiquer des activités pouvant nuire à la protection des intérêts légitimes de son ancien employeur. Par ailleurs cette clause doit également permettre au salarié d'exercer normalement son activité professionnelle. Il faut donc que la clause se pose dans un contexte temporel spécifié et qu'elle désigne des activités précises afin de ne pas brimer le salarié.

Code ISIN : Code d'entreprise composé de 12 caractères, les deux premiers distinguant le lieu de cotation des actions. On emploi ce code pour identifier les titres cotés sur le marché boursier.

Coefficient de corrélation : Se dit du calcul de la relation linéaire entre un portefeuille et le marché, en d'autres termes il s'agit de la similitude observée des fluctuations d'un portefeuille avec celles du marché.

Commission des opérations de Bourse (COB) : Commission chargée de maintenir la transparence des transactions sur les marchés boursiers et d'exercer un contrôle sur les informations transmises par les sociétés et entreprises cotées en bourse.

Commissions de surendettement : Commissions opérant sous la tutelle de la Banque de France, leur mandat est d'évaluer les dossiers d'emprunteurs (personnes physiques) désormais dans l'impossibilité de respecter leurs engagements de remboursement.

Consensus : Le consensus est une représentation assez juste de la perception du marché financier, obtenue par le biais d'une moyenne des prévisions et opinions selon un petit groupe d'analystes financiers.

Conseil de Prud'hommes: Juridiction de premier degré des litiges. Elle se constitue, après élections, de deux conseillers/salariés et de deux conseillers/employeurs en poste pour cinq ans. Leur mandat consiste à concilier ou juger les conflits individuels de travail. Le conseil de prud'hommes couvre cinq secteurs d'activités du travail répartis comme suit: encadrement, industrie, commerce et services commerciaux, agriculture, activités diverses.

Consolidation des comptes : Il s'agit d'une pratique comptable complexe, destinée à présenter la situation financière de plusieurs entreprises appartenant à un même groupe comme entité unique. Grâce à cet exercice, on obtient un chiffre d'affaires consolidé.

Contrôle fiscal : Le contrôle fiscal est une mesure prise par les instances en autorité afin de vérifier la vraisemblance de certaines déclarations de contribuables ainsi que leur régularité.

Contribuable : Est contribuable toute personne dont les revenus annuels sont soumis à un impôt direct. On utilisera le terme assujetti pour désigner les personnes dont le revenu sera soumis à un impôt indirect.

Cours de la Bourse : Conséquence du rapport entre les achats (demandes) et les ventes (offres), le cours d'une action est la valeur monétaire d'un titre à un moment spécifique.

Crédit d'impôt : Crédit accordé par l'impôt en regard de dépenses faites par le contribuable au cours de l'année d'imposition et déductibles selon la Loi sur l'Impôt.

Crise boursière: Une crise boursière touche l'ensemble des valeurs boursières. Elle apparaît en conséquence à une chute de confiance de la part des investisseurs. Les cours plongent alors en cascade avec une rapidité alarmante. On enregistre parfois des plongeons de l'ordre de 10 à 20%, et les échanges se multiplient. La plupart des investisseurs familiers avec la bourse savent anticiper les mouvements néfastes et ils vendent rapidement afin de limiter leurs pertes. C'est leur nombre important à effectuer cette même opération de vente qui

provoque la baisse dramatique. Lorsque la crise devient mondiale, c'est que les spéculations ont ensuite contribué à envenimer la situation.

Crise financière : Une crise prend le titre de crise financière lorsque la confiance des consommateurs est à son plus bas. Elle concerne alors les marchés boursiers, les marchés des crédits et l'on observe un ralentissement, de considérable à dramatique, des investissements dans un pays donné avant qu'elle ne s'étende à l'échelle mondiale. Comme elle provoque un resserrement du crédit, les consommateurs achetant de moins en moins contribuent largement au maintien de cette crise.

Date de règlement : La date de règlement correspond au jour arrêté par les parties en cause pour le règlement. Il convient de noter que cette date n'est pas forcément la date de jouissance du titre de dette.

Débours : Dépenses exécutées dans le cadre d'opérations pour le maintien ou le développement d'une entreprise mais dont les sommes ne réfèrent ni à des productions de biens ni à des services spécifiques.

Déclaration des revenus : Désigne le document identifié par le numéro 2042 N que tout contribuable remet au fisc, répertoriant la totalité de ses revenus enregistrés au cours de l'année d'imposition à déclarer.

Découvert bancaire : Prise en charge par l'institution financière de dépenses qui dépassent les fonds en disponibilité sur le compte d'une personne. Il s'agit par conséquent d'un crédit offert par la banque mais il ne s'agit jamais d'une obligation à honorer de la part de la banque.

Déductible : Se dit d'une charge éligible à une déduction sur le revenu ou les biens imposables lors d'une année fiscale. Chaque charge déductible réduira ainsi le montant final imposé pour l'entreprise ou le contribuable.

Déficit : État financier caractérisé par des dépenses plus élevées que les bénéfices, et ce de manière permanente.

Défiscalisation : Processus permettant de réduire l'impôt redevable par différents exercices fiscaux encadrés par la loi.

Déflation : On parle de déflation lorsqu'une longue période de temps est observée pendant laquelle les prix sont maintenus à la baisse.

Dégrèvement : Le dégrèvement qualifie une restitution monétaire par le Trésor Public à un contribuable, conséquemment à un trop-perçu. Il qualifie également l'abandon d'un redressement après un contrôle fiscal.

Délit d'initié: On parle de délit d'initié dans le cas de procédé déloyal impliquant des informations transmises par des initiés qui permettraient à certains investisseurs des opérations fructueuses au détriment d'autres investisseurs ne possédant pas ces informations. Ce type de comportement lèse le droit d'égalité des investisseurs sur le marché. Il s'agit d'une notion de droit pénal, mais aussi de droit administratif.

Dépense : Somme d'argent versée pour l'acquisition de biens ou de services. Il peut également s'agir de l'action de dépenser une somme d'argent.

Dépense somptuaire : On entend par dépense somptuaire, au sein d'une société, l'investissement d'une somme d'argent considérable pour l'acquisition d'un bien ou service de luxe. Cette dépense n'entre pas en général dans les frais courants inhérents au fonctionnement de l'entreprise.

Dépôt à terme : Somme que l'institution bancaire va geler sur le compte d'un titulaire pendant une durée déterminée dans le temps en contrepartie d'intérêts à taux variable selon l'entente de base entre la banque et le détenteur du compte. L'entente est régie par une lettre approuvée par le détenteur qui s'engage à ne pas utiliser l'argent du dépôt avant le terme du contrat, sans quoi il ne pourra toucher les intérêts promis.

Dépôt de bilan : Se dit de la déclaration de cessation de paiements émise au tribunal de commerce par la direction d'une entreprise et signalant sa faillite.

Dépréciation : Se dit de la différence, à la baisse, observée entre la valeur brute et la valeur nette comptable d'un élément actif. On la relève en fonction de provisions ou d'amortissements pour dépréciation.

Dérivés de crédits : Se dit de produits financiers permettant aux institutions financières une gestion dynamique du risque de contrepartie de leur portefeuille de prêts. Grâce aux dérivés de crédits, les banques peuvent accorder des crédits sans mettre en péril leur propre solidité financière puisqu'elles jouissent de la possibilité de céder le risque de contrepartie. Ce marché est actuellement en plein essor.

Désinflation : Se dit d'une baisse du taux d'inflation dans l'économie dans une mesure plus ou moins rapide.

Dette d'entreprise : Se dit de la somme mise à la disposition d'une entreprise à titre de financement par des créanciers. La dette d'entreprise comprend les dettes d'exploitation, généralement à court terme et sans intérêt, ainsi que les dettes financières.

Dette publique : La dette publique correspond à la dette de l'ensemble des administrations publiques considérées parties de la comptabilité nationale. On la calcule en France selon le

mode des autres pays européens, donc au sens de Maastricht par référence aux critères de convergence qui ont permis le passage à l'euro. À long terme, il sera question de dette consolidée ; à court terme, on parlera de dette flottante. La dette extérieure se constitue quant à elle de l'ensemble des engagements pris envers d'autres États ou institutions financières étrangères.

Dévaluation : Découlant d'une décision des pouvoirs publics, la dévaluation est une baisse significative de la parité officielle d'une monnaie, dans une dynamique de changes fixes.

Dévaluation compétitive : Mesure protectionniste pour relancer l'économie nationale, la dévaluation compétitive, pour le pays qui dévalue, tend à créer un avantage dans le rapport compétitivité-prix et ainsi rééquilibrer la balance commerciale.

Devise : Unité monétaire d'un pays. Sur le territoire de l'Union Européenne, on utilise souvent le terme devise pour désigner toute unité monétaire autre que l'euro.

Diversification - portefeuille : On entend par diversification d'un portefeuille, la variété de titres ou d'actifs entraînant une diminution du risque dans la perspective d'une rentabilité donnée, ou encore provoquant une hausse de rentabilité en fonction d'un degré de risque déterminé. Trois types d'actifs composent couramment le portefeuille, soit les titres, les obligations et les liquidités. S'ajoute à cette diversité les matières premières telle que l'or.

Dividende : Se dit d'une restitution à l'actionnaire d'une part du capital qu'il détient. Le montant des dividendes est déterminé lors de l'Assemblée Générale. On le prélève sur le bénéfice net de l'entreprise ou encore sur ses réserves, ce qui entraîne généralement un appauvrissement des capitaux de celle-ci.

Document de référence : Un document de référence est un dossier mis de l'avant dans le but de présenter une entreprise dans le cadre d'un exercice donné. Ce document contient des informations comptables et juridiques et il se destine à être déposé aux bureaux de l'Autorité des Marchés Financiers pour y être consulté en tout temps par quiconque en fait la demande.

Domicile fiscal : Adresse physique d'imposition d'un contribuable. Le domicile fiscal est le lieu d'habitation principal d'une personne. Une personne qui habite la France sera imposée sur tous les revenus qu'elle perçoit, peu importe que ces revenus soient locaux ou étrangers. Par ailleurs, une personne habitant hors France ne se verra imposée que sur ses revenus qui proviennent de France.

Dow Jones : Établi en 1884 par Charles Dow et mis en publication en 1896, le Dow Jones est le plus vieil indice boursier au monde. Basé sur seulement trente compagnies, le Dow Jones ne doit sa survie aujourd'hui que parce qu'il permet de voir l'évolution des valeurs boursières sur plus de 120 années.

Droit de douane : Se dit de la perception d'un montant prélevé au nom de l'État sur une marchandise lors de son passage à la frontière.

Droit de reprise : Droit en vigueur sur une période de dix ans accordé à l'administration pour réviser toute omission, insuffisance ou erreur commise au moment d'établir l'impôt. Au-delà de cette période, le droit de reprise n'est plus valable.

Dumping : Se dit d'une opération financière qui consiste à céder un produit à perte pour briser la concurrence ou envahir un marché. La pratique du dumping est considérée comme déloyale et elle est interdite dans plusieurs pays.

Durée d'amortissement : Il s'agit de la période sur laquelle s'étend l'amortissement d'un remboursement. Cette période est variable selon le type d'emprunt, un bien immobilier, par exemple, sera amorti sur une période beaucoup plus longue qu'un emprunt de capital.

E-business : Se dit de tout commerce qui utilise des moyens électroniques et/ou technologies de l'information afin d'assurer le bon fonctionnement de ses affaires, notamment par le biais d'internet.

E-commerce : Nouvelle donne économique générant des profits colossaux, le e-commerce est le fait d'échanges de biens et services via les réseaux informatiques disponibles sur l'Internet.

Écart type : Appliquée en statistiques et probabilités, la mesure de l'écart type renseigne sur la dispersion d'une variable autour de sa moyenne. Quand on l'utilise dans le domaine financier, par exemple pour évaluer le risque d'un actif financier, il en détermine la volatilité.

Économie de marché : Système économique basé sur le capitalisme. Il consiste à valoriser les échanges sur le marché, et régule les activités économiques en fonction de l'offre et la demande.

Économie des marchés financiers : Économie au sein de laquelle la partie essentielle des besoins de financement se trouve protégée par des titres, émis par l'entreprise et souscrits par des investisseurs. Il s'agit donc d'une forme d'autonomie financière permettant le profit et l'épargne malgré l'endettement.

Effet de levier : Un effet de levier permet des bénéfices supplémentaires issus de l'écart probable entre rentabilité financière et taux d'intérêt réel des capitaux empruntés. Dans le cas d'une rentabilité financière supérieure au taux d'intérêt réel engendré par le crédit, l'entreprise a tout à gagner en finançant l'investissement des capitaux par un emprunt.

Efficacité/efficience : On parle d'efficacité lorsque l'on réalise un but prédéterminé. On parle d'efficience lorsqu'un objectif, fixé au préalable, est atteint avec une économie de moyens.

Élément comptable : L'élément comptable constitue une unité (ou groupe d'unités) d'inventaire permettant un comparatif entre la valeur indiquée en écriture et la valeur réelle à l'inventaire. En matière de valorisation au bilan, cet élément est considéré comme indissociable.

Embargo: Se dit d'un arrêt d'échanges commerciaux avec un pays désigné. L'interdiction peut être spécifique à un type de produits, lorsqu'il s'agit d'un article ne respectant plus les normes d'acceptabilité du pays qui pose l'embargo, ou encore se prolonger à tous les produits et services lorsqu'il s'agit de représailles envers un pays qui ne respecte pas les conventions internationales en matière d'humanité. De matière générale, l'embargo est temporaire mais il peut s'installer tant que la situation n'a pas été corrigée par le pays en contravention.

Émetteur : On désigne par émetteur toute entreprise, société ou entité proposant l'émission de titres de créance sous forme d'obligations, de TCN, ou de capital sous forme d'actions.

Emprunt : Pratique financière permettant à une personne de bénéficier d'une somme d'argent avancée par un créancier, notamment une institution financière, et qui s'engage à la rembourser selon des conditions spécifiques, à un taux d'intérêt prédéterminé, au moyen de mensualités échelonnées sur un laps de temps fixé par le contrat.

Encadrement du crédit : Pratique inhérente à une politique monétaire visant un contrôle resserré de la progression du crédit distribué par les institutions financières. On use de cette technique de limitation, instituée par voie réglementaire, car son efficacité est incontestable dans la gestion de distribution abusive de crédit.

Enchères privées : Orchestrées en règle générale par un banque d'affaires, les enchères privées visent la vente de l'entreprise au sein d'un groupe sélect d'acquéreurs potentiels afin de conclure, idéalement, avec le plus offrant.

Les étapes préparatoires sont : l'envoi d'un descriptif et d'un engagement de confidentialité aux investisseurs potentiels, le dépôt des lettres d'intention, une sélection réduite du nombre d'acquéreurs en fonction des pré-offres, une exploration des lieux, une rencontre avec le management de la société, et le dépôt des offres définitives. On pourrait parler dans ces conditions d'une campagne de séduction destinée à signer avec l'acheteur définitif.

Endettement : Situation financière qui oblige une personne envers des créanciers. Il s'agit de la totalité des capitaux, des biens ou des titres pour lesquels un individu doit toujours un solde, généralement sur un long terme. Afin de vivre convenablement, le niveau d'endettement d'une personne ne devrait jamais excéder le tiers de ses revenus.

Engagements : Obligations, généralement sous contrat, liant une personne à une autre personne ou à un organisme quelconque (financier ou autre), dans une procédure dont les termes sont spécifiés dans le contrat.

Entrepreneur: Instigateur de projet, l'entrepreneur occupe la fonction d'autorité au sein de l'entreprise et en organise le roulement de production aussi bien qu'il en assume les risques. Il est normalement le fondateur d'une société novatrice ou du moins celui qui est à l'origine de sa relance dans une dynamique nouvelle. Perçu comme un novateur, il convient de ne pas le confondre avec le chef d'entreprise qui se limite à l'exécution de tâches administratives.

Entreprise de marché: Une entreprise de marché est une entité commerciale dont la mission est d'organiser et de faire fonctionner le marché financier selon une réglementation spécifique. Elle impose les règles de fonctionnement et d'adhésion au marché en accord avec l'Autorité des Marchés Financiers (en France). Elle gère également toute sanction par la voie de radiations ou de suspensions de cote des divers actifs financiers, toujours en accord avec l'AMF. Le marché parisien est actuellement sous la gestion d'Euronext.

Entreprise familiale: On parle également d'actionnariat familial lorsqu'il est question d'une entreprise constituée et gérée par les membres d'un même clan familial depuis plusieurs années, voire même plusieurs générations. En Europe continentale, il s'agit d'un modèle encore très en vogue. On estime qu'en France, 65% des entreprises sont toujours sous management d'un actionnariat familial alors qu'en Grande-Bretagne, la pratique s'incline désormais sous la barre des 25%.

Épargne : Part d'un revenu inutilisée qu'une personne peut investir dans diverses options de placement pour la faire fructifier ou garde en réserve dans un bas de laine.

Équilibre économique : Situation réunissant plusieurs facteurs économiques notables, lesquels se compensent et se neutralisent, par exemple des prix qui égalisent l'offre et la demande sur un ensemble de marchés spécifiques.

Escompte: Pratique financière qui consiste pour une banque à racheter des effets de commerce détenus par une entreprise avant échéance, ce qui permet à l'entreprise d'assurer la liquidité d'une fraction de ses dettes. L'escompte peut également représenter sur certains montants déterminés, soit dans le cadre de transactions financières, soit dans le cadre de ventes commerciales, une réduction accordée en pourcentage.

Étalon monétaire : Se dit d'une valeur ou matière utilisée à titre de base du système monétaire d'un pays. Il représente le modèle référence de la monnaie et toutes les autres monnaies ou unités monétaires se définissent par rapport à lui.

Eurocrédit : Se dit d'un crédit proposé par une institution bancaire sur la base d'eurodevises ou de devises qui sont étrangères au pays de l'institution bancaire.

Eurodevises : Se dit de devises retenues dans un pays autre que leur pays d'émission. Les dollars canadiens, par exemple, placés en Allemagne sont qualifiés d'eurodevises.

Euronext : Première bourse transfrontalière en Europe, elle voit le jour le 22 septembre 2000 grâce à une fusion entre les bourses d'Amsterdam, Paris et Bruxelles. Plus forte dès 2002 par l'ajout des bourses de Lisbonne et Porto (BVLP), et plus tard rejointe par le London International Financial Futures and options Exchange (LIFFE), elle se lance dans une nouvelle fusion en 2007, cette fois avec le géant américain New York Stock Exchange (NYSE) et prend le nom de NYSE Euronext. Elle devient alors la plus importante plate-forme boursière au monde.

Évaluation d'office : Se dit d'une évaluation, à titre de sanction, à l'endroit d'un contribuable qui n'a pas rempli ses obligations au regard de l'impôt. Elle s'applique à quiconque ayant un revenu imposable mais ne se soumet pas au contrôle de l'administration en omettant de produire sa déclaration selon la Loi sur l'Impôt.

Examen de la situation fiscale personnelle (ESFP) : Contrôle de l'administration destiné à mettre en lumière la cohérence entre les revenus déclarés par un contribuable et les facteurs réels de sa situation financière et familiale, à savoir ses dépenses habituelles, sa situation patrimoniale, ses épargnes et placements, ses biens, etc.

Excédent commercial : Qualifie la supériorité des exportations aux importations dans la balance commerciale. Cette situation présente une balance commerciale positive favorable à l'économie d'un pays.

Exonération : Se dit de l'exemption, sous conditions légales, accordée à certains contribuables quant au paiement de ses impôts.

Exploitation : On parle d'exploitation (dans l'idéologie marxiste) lorsque les salariés se trouvent moins payés que ce qu'ils produisent. Dans un système économique capitaliste, on juge que l'exploitation s'effectue sur une base consentante puisque les contrats de travail sont signés, de part et d'autre (employeur et salarié) de façon libre et volontaire.

Facilité de caisse : La facilité de caisse consiste en des avances faites par une institution financière sur le compte courant d'un titulaire afin de parer à un découvert. Il s'agit d'un crédit à court terme.

Faillite : Une faillite est une situation financière qui appelle à la liquidation ou à une procédure de redressement judiciaire. La faillite peut consister en une sanction par le

Tribunal de commerce à l'endroit d'une entreprise responsable d'une gestion non conforme à la loi du commerce ou coupable de certains méfaits. Elle peut déboucher sur une interdiction pour la direction de cette entreprise de gérer une quelconque société dans l'avenir.

Faire Trade: Principe de commerce exercé sur trois qualités essentielles, c'est-à-dire la loyauté en matière d'engagement pris; l'équité vis-à-vis les producteurs afin qu'ils ne se retrouvent pas dans une situation de pauvreté et pour assurer leur développement dans une perspective durable; la réciprocité du commerce afin de garantir des accès aux marchés étrangers dans un rapport d'équivalence avec ceux des sociétés étrangères sur le marché national.

Fait du prince (mécanisme du) : Procédure qu'une instance en autorité, notamment l'État, impose à une société à titre de mesure de dévaluation agressive, comme les semaines de 35 heures par exemple. Ce fait du prince est considéré comme une limite au principe de stabilité du résultat.

Fichier Central des Chèques (FCC): Sous la tutelle de la Banque de France, il s'agit d'une base de données stockant tous les incidents de chèques, des rejets pour manque de provisions aux interdictions bancaires, etc., dans le but de la mettre à disposition des établissements de crédits qui font enquête sur des demandeurs. Il est à noter que chaque titulaire particulier peut consulter son propre dossier sur demande.

Fichier National des Incidents de remboursement des Crédits aux Particuliers (FICP): Sous la tutelle de la Banque de France, il s'agit d'une base de données stockant tous les incidents de paiements sur le crédit dans le but de la mettre à disposition des établissements de crédits qui font enquête sur des demandeurs. Il est à noter que chaque titulaire particulier peut consulter son propre dossier sur demande.

Fiducie : Institution tripartite qui consiste en un transfert de propriété par un constituant vers un ou plusieurs fiduciaires, qui acceptent d'assurer la gestion de ce bien, droit ou sûreté sous certaines conditions d'usages et pour une période limitée dans le temps à un maximum de 33 ans (France).

Filiale : La filiale est une société secondaire dont une entreprise (ou société mère) détient plus de 50 % de capital.

Filière: On qualifie de filière un groupe d'entreprises prenant en charge tous les processus de transformation de la matière première jusqu'au produit final. La filière intervient donc à tous les niveaux de manipulation de la matière première, depuis le premier traitement, la recherche, le processus de négoce lié à sa mise en marché ainsi que la désignation d'un distributeur. Finance: Secteur d'activité dans lequel évoluent des entreprises, des organisations, des investisseurs et leurs différentes façons d'obtenir des ressources

monétaires afin de les faire fructifier. Le monde de la finance se constitue d'entités qui disposent de capitaux et de divers biens. On y compte les maisons d'assurances, les institutions financières, les bourses, les budgets publics ainsi que le domaine de l'immobilier.

Financement : Moyen mis à disposition d'un particulier ou d'une entreprise pour lui procurer des ressources financières essentielles à son développement, au maintien de sa situation actuelle ou encore pour la réalisation d'un projet. On peut l'obtenir sous forme d'emprunt, grâce à l'émission de titres, via des levers de fonds, des subventions, etc.

FISC : Il s'agit de l'administration fiscale dans sa généralité, chargée de l'établissement des impôts, de sa gestion et de son contrôle auprès des contribuables. En France, elle se divise en trois secteurs : la Direction Générale des Impôts (DGI) ; la Direction Générale de la Comptabilité Publique (DGCP) ; la Direction Générale des Douanes et Droits Indirects (DGDDI).

Fiscalité : Ensemble des lois, règlements et pratiques relatifs au prélèvement de l'impôt.

Flottant : Le flottant désigne la fraction d'actions qu'une société peut mettre à disposition de potentiels acheteurs dans le but d'échanges sur les marchés boursiers.

Flux d'exploitation : On parle de flux d'exploitation pour désigner tout mouvement de valeurs depuis un ou plusieurs points vers un ou plusieurs autres points dans le cadre d'une période donnée. Il s'agit donc de charges inhérentes au processus d'exploitation.

Fonds commun de placement : Les fonds communs de placement constituent des copropriétés de valeurs mobilières à partir desquelles il y a émission de parts. Chaque titulaire de parts peut faire valoir un droit de copropriété sur les actifs du fonds, la valeur de ce droit étant tributaire du volume de parts qu'il détient.

Fonds commun de placement à risques: Le Fonds Commun de Placement à Risques (FCPR) s'adresse principalement à des investisseurs chevronnés possédant un fort volume de capitaux à investir et qui souhaitent atteindre des rendements élevés malgré les risques encourus. L'opération consiste à investir les fonds dans des entreprises non cotées, avec une contrainte de blocage de 5ans.

Fonds d'investissement : Les fonds d'investissements sont en général des investissements au sein de sociétés non cotées, qui ont besoin de capitaux propres, dans l'objectif de réaliser une plus-value au moment de vendre leurs parts.

Fonds de commerce : Le fonds de commerce constitue une notion juridique établie selon la jurisprudence française comme une "universalité". Il constitue la valeur totale de l'entreprise, composée de ses actifs incorporels, à savoir sa clientèle, ses brevets, son achalandage, son

droit au bail, ses autorisations administratives, son nom de commerce, etc., ainsi que de ses actifs corporels, à savoir sa machinerie, son outillage, son mobilier, et tout le matériel qui permet son exploitation.

Fonds de garantie des dépôts : Organisme mis sur pied en 1999 et dont la mission est la restitution de dépôts bancaires à la clientèle d'une institution financière française advenant son inaptitude à y pourvoir.

Fonds de pension : Gérés par des investisseurs institutionnels, les fonds de pension représentent des sommes importantes versés par des entreprises et des salariés dans le but d'assurer aux salariés un revenu sous forme de pension au terme de leur vie professionnelle. Ces fonds de pension constituant des capitaux très importants sont généralement investis sur les marchés boursiers. On les appelle aussi fonds de retraite.

Fonds propres : On parle de fonds propres pour désigner le total des actifs d'une société auquel on soustrait ses dettes. Cette différence représente les ressources propres de la société et se fonde sur les réserves, les reports à nouveau ainsi que sur le capital social.

Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision : Dans le cas de chèque refusé pour cause de provision insuffisante, le client doit s'acquitter envers l'institution financière de frais forfaitaires en guise de sanction.

Foyer fiscal : Le foyer fiscal se représente par l'ensemble des individus nommés sur une même déclaration fiscale.

Frais : On entend par frais toute forme de dépense liée à des charges. Se dit de tout montant que l'on doit payer pour s'acquitter d'un service quelconque.

Frais d'acquisition (ou frais de notaire) : Frais dont un nouveau propriétaire immobilier doit s'acquitter pour l'obtention de ses droits de propriété, pour payer les taxes et les impôts inhérents à cette acquisition, pour l'obtention d'autorisations administratives et enfin pour couvrir les honoraires d'un notaire. On les appelle également frais de notaire.

Frais d'établissement : Il s'agit de dépenses ou de sommes investies pour le développement ou le conditionnement d'une société. On note que le montant de ces frais ne peut être associé à des productions de biens ou à des services déterminés. De plus, ils doivent être remboursés à l'intérieur d'un délai de 5 ans.

Franchise: La franchise est une autorisation, par un franchiseur, accordée à un franchisé pour l'exploitation d'un commerce identique à celui du franchiseur, et qui lui permet d'utiliser la même enseigne ainsi que les mêmes méthodes déjà en fonction dans le commerce d'origine. De plus, le franchiseur s'engage, par le biais de ce pacte, à supporter le franchisé ou à lui venir en aide dans le cadre de son activité commerciale. En contrepartie, le franchisé

doit faire honneur à l'enseigne du franchiseur et appliquer les mêmes techniques de commercialisation stipulées dans le contrat de franchise. On note par ailleurs que la gestion opérée par le franchisé, même si elle doit répondre à certains impératifs, reste toutefois indépendante administrativement de la succursale d'origine.

Franchise en matière d'assurance : Se dit d'un montant de base déduit au total des pertes et dommages encourus, payable par l'assuré et variable selon les conditions stipulées au contrat.

G8 : Ensemble des huit géants industrialisés au monde et dont le rendement économique correspond à plus ou moins 61% de l'économie mondiale. Il se compose généralement de l'Allemagne, du Canada, des États-Unis, de la France, du Japon, de l'Italie, du Royaume-Uni et de la Russie.

Gage : Le gage, aussi appelé nantissement, sert de garantie dans les cas d'un crédit. Il concerne un bien immobilier mis en gage pour assurer le remboursement de la créance advenant l'incapacité de l'emprunteur à le faire selon les conditions et les délais convenus.

Garant : Se dit d'une personne qui s'engage sous contrat à rembourser la dette d'un tiers en cas de défaillance de paiement de ce dernier.

Garantie: Dans la plupart des opérations de crédit, l'institution financière prêteuse exige une garantie de la part de l'emprunteur en guise de sûreté dans les cas de non-paiement. On distingue deux possibilités de garanties: soit l'emprunteur met en gage un bien dont il est propriétaire (maison, capital, voiture, etc.) et que la banque peut saisir à titre compensatoire si l'emprunteur ne peut plus payer; soit une personne se porte garante de l'emprunteur en mettant son bien à elle à titre de caution advenant le cas où l'emprunteur ne pourrait plus acquitter ses paiements.

Garantie d'achèvement : Garantie fournie par un entrepreneur ou toute autre personne responsable et par laquelle il s'engage à achever un projet ou un contrat à une date fixée à l'avance.

Garantie personnelle : Ou cautionnement. Se dit du patrimoine personnel ; engagé par une personne à titre de caution envers la dette d'un débiteur.

Gestion : La gestion se constitue de toutes les ressources de l'entreprise mises au service de la réussite de celle-ci, autant dans l'atteinte d'objectifs déterminés au préalable que dans son développement. Elle concerne également la gérance de l'effectif humain.

Gestion budgétaire : On entend par gestion budgétaire un processus de gestion qui prend en considération les attentes quant à un budget final, tout en respectant la structure du fonctionnement réel d'une société.

Gestion provisionnelle : Mode de gestion dans lequel une assemblée générale vote en fonction d'établir un budget prévisionnel pour l'année, ce budget étant alloué par fraction ensuite, généralement à raison d'un quart par trimestre. Si au terme de l'année budgétaire la somme d'origine est dépassée, on appelle l'excédent sur les copropriétaires. Au contraire, si les dépenses sont restées en deçà du budget prévu, on rembourse le surplus aux copropriétaires.

Globalisation: On entend par globalisation la mondialisation, c'est-à-dire un processus d'ouverture sur le monde dans tous les secteurs de la vie humaine. Il s'agit d'un phénomène d'abolition des frontières par lequel des pays, originalement autonomes dans leur système économique, sont intégrés à un système d'économie mondiale. Les technologies de l'information et de la communication, assurant la facilité des nouveaux échanges économiques sont parmi les facteurs de progression les plus importants de cette évolution. L'interdépendance croissante des économies modifie totalement les structures politiques et permet la pertinence d'un questionnement sur un nouveau type de gouvernance à l'échelle mondiale.

Globalisation financière : On entend par globalisation financière la constitution d'un marché mondial intégré des capitaux. Son évolution est conséquente à certains facteurs dont : la déréglementation, la désintermédiation ainsi que le décloisonnement. Elle permet aujourd'hui la libre circulation du capital entre pays industrialisés.

Golden boy (trader) : Le golden boy est un spéculateur financier dont la tâche est principalement d'anticiper les fluctuations des marchés boursiers afin de conseiller judicieusement les investisseurs. C'est un opérateur de marché.

Gouvernance : Ensemble des mesures avancées dans le fonctionnement et le contrôle d'une société. On entend par gouvernance une pratique qui insiste sur la transparence de sa façon de faire.

Greenshoe : Technique de régulation du cours boursier d'une action lors de son introduction en bourse. Elle porte le nom de Greenshoe après avoir été utilisée une première par l'entreprise éponyme. Elle procure à la banque qui l'introduit une option d'achat sur des titres plus importante que la quantité initialement agréée. Dans le cas d'une forte demande, cette option permet une plus large émission de titres et dans le cas d'une demande mitigée, la banque n'achète que les titres nécessaires au maintien du cours.

Guichet Automatique de Banque (GAB) : Service d'opérations financières accessible via un guichet automatisé, le GAB permet, grâce à un numéro d'identification personnel, des retraits en espèce sur le compte bancaire, le dépôt de chèque, la remise de fonds, etc.

Harmonisation : On parle d'harmonisation quand survient une situation de compatibilité de réglementations nationales entre deux secteurs spécifiques afin de favoriser une coopération.

Hedge funds : Les Hedge funds sont des fonds d'investissement non cotés qui servent particulièrement les spéculations sur les marchés boursiers.

Héritiers : Ne se dit de personnes désignées par un testateur pour recevoir un part d'héritage léguée en accord avec les lois.

Héritiers réservataires : Ne se dit de personnes liées légalement à un testateur et qui ont un droit incontestable à une part d'héritage dans une succession.

Holding : Une holding qualifie une société qui se constitue de titres de participations. Généralement spécialisé dans la détention d'actifs, ce type de sociétés multiplie le nombre d'actionnaires minoritaires sur plusieurs paliers, ce qui permet de garder un contrôle sur les différentes entreprises dont il est détenteur de titres.

Holding de reprise : On institue une holding de reprise généralement dans le but d'acquérir une entreprise de laquelle l'holding deviendra la société mère. Dans ces conditions, l'holding a pour objectif la détention d'au moins 95% de l'entreprise achetée, ce qui lui vaut une éligibilité à l'intégration fiscale.

Hypothèque : L'hypothèque sert de garantie pour des emprunts de nature immobilière en général. Advenant la cession de paiements de l'emprunteur avant la fin du remboursement total de la dette, le créancier acquiert automatiquement le droit de propriété sur le bien hypothéqué.

Hypothèque rechargeable: Se dit d'une garantie hypothécaire qui permet à un emprunteur de récupérer sa solvabilité d'emprunt à mesure qu'il rembourse un premier emprunt. On parle dans ces conditions d'hypothèque rechargeable car l'emprunteur pourra effectuer un nouvel emprunt pour un montant maximal, déjà prévu lors de l'emprunt initial, sans avoir à engager une autre hypothèque.

IBAN (International Bank Account Number) : Le code IBAN est un code d'identification internationale qui permet de retracer un compte bancaire et d'y effectuer des opérations depuis n'importe quel pays au monde. Les informations qu'on y trouve sont le code pays du compte, la clé de contrôle ainsi que l'identifiant national de ce compte.

Impôts directs: Montants déterminés par le calcul effectué sur la base d'imposition annuelle et que le contribuable doit acquitter pour se conformer à la Loi sur l'Impôt. Les impôts directs s'appliquent sur les bénéfices des sociétés, les droits d'enregistrements, les plus-values, la taxe professionnelle, etc.

Impôts indirects : Méthode de taxation indirecte que l'on prélève sur la valeur des biens et services. On les paye généralement par le biais de la taxe sur la valeur ajoutée, les droits de douane, le droit d'accise.

Incident de paiement : Se dit de tout refus de débit sur un compte courant par la banque résultant d'un découvert non-autorisé ou de dépassement d'un découvert autorisé.

Indexation : Opération par laquelle on ajuste la valeur d'un capital ou d'un revenu à différentes valeurs autres, notamment au coût de la vie, à un indice boursier, etc.

Indemnité d'immobilisation : Il s'agit d'un montant exigible de l'acheteur au moment de signer un avant-contrat (compromis ou promesse) de vente. Normalement la somme s'élève à environ 10% du prix final mais le montant de cette indemnité peut être négociable.

Indicateur de pauvreté humaine: L'indicateur de pauvreté humaine a été institué par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dans le but d'identifier le niveau de pauvreté des pays. Un premier indicateur (IPH-1) détermine les carences ou lacunes décelées en regard des différents critères caractérisant l'indice de développement humain (IDH). Les éléments de bases de cette mesure sont les conditions de santé et la longévité; l'accès à l'éducation; la qualité de vie. Un second indicateur (IPH-2) renseigne quant à lui sur le taux d'exclusion, notamment en calculant le taux de chômage sur des périodes prolongées.

Indice boursier : Mesure statistique de performance des marchés boursiers, on le calcule sur la moyenne des cours d'un groupe représentatif de titres impliquant diverses sociétés.

Indice des prix à la consommation: Calculé par l'INSEE (Institut Nationale de la Statistique et des Études Économiques) pour chaque période d'un mois, l'indice des prix à la consommation identifie, à partir d'un échantillonnage représentatif de produits utilisés par l'ensemble des ménages, l'évolution des prix en France. Sa mesure permet les ajustements en matière de pensions alimentaires ou encore dans les versements de différentes allocations par des organismes d'aide ou par l'État.

Industriel : On entend par Industriel une personne qui investit concrètement dans une entreprise, en termes de matériel de fonctionnement ou de production, en termes d'équipement, en termes de fonds pour la recherche, en termes de relations commerciales et qui crée avec l'extérieur les contacts nécessaires au développement d'une entreprise.

Ingénierie financière : Il s'agit de l'ensemble des techniques financières mis en disponibilité dans l'objectif de réussir certaines opérations comme le financement, la gestion de portefeuille, les investissements, la valorisation, etc.

Injonction de payer : Délivré par le juge d'instance ou par le Tribunal de commerce, l'injonction de payer est un ordre de paiement immédiat qui oblige un débiteur à régler la totalité de sa dette sous peine de saisi.

Insaisissabilité: Désigne tout bien ou revenu (argent nécessaire au maintien des frais de vie normale, prestations sociales, RMI, etc.) appartenant à un débiteur mais non saisissable advenant le non-paiement de sa dette.

Insolvable : Désigne tout individu qui ne possède ni les biens, ni les revenus, ni les capitaux pour rembourser une dette dont le montant et le délai de remboursement sont fixés à l'avance.

Institutions financières: Établissement financier qui assure à une clientèle une large gamme de services financiers. Parmi les institutions financières on retrouve des banques, des agences, des organismes, assurant une mission économique autant dans le secteur public que dans le secteur privé. La Banque Mondiale, le Fonds Monétaire International, la Banque européenne d'investissements, la Caisse de dépôts, l'Agence Française de Développement sont toutes des institutions financières reconnues.

Interdit bancaire : Se dit de l'interdiction d'utiliser un chéquier pour une personne qui s'est rendue coupable d'émissions de chèques sans provisions.

Interdit de chéquier : Se dit de l'interdiction d'utiliser un chéquier pour une personne qui s'est rendue coupable d'émissions de chèques sans provisions et ce pour une période de 5 ans. La sanction est assortie d'une inscription au FCC.

Interdit judiciaire : Se dit de l'interdiction, pour une personne qui s'est rendue coupable de plusieurs irrégularités bancaires, de posséder un compte de banque, d'utiliser un chéquier et même, si le tribunal en donne l'ordre, de détenir une carte bancaire.

Intéressement (prime d') : Politique de primes qu'une entreprise peut mettre à disposition de ses employés selon leur rendement ou l'atteinte d'objectifs fixés par la direction.

Intérêt : Se dit d'un montant d'argent en pourcentage acquittable en compensation à un créancier pour un prêt contracté selon des termes variables. Le taux de cet intérêt doit être déterminé au moment de la transaction et, s'il est soumis à fluctuations, le contrat doit également en faire mention.

Intérêts composés : Processus par lequel on capitalise les intérêts au cours d'une même année. Il s'agit d'ajouter au capital des intérêts perçus qui génèrent à leur tour de nouveaux

intérêts à la hausse. **Intérêts courus :** Fraction de l'intérêt annuel acquis sur un titre de dette et dont le règlement n'est pas exigible à cette date.

Intérêts créditeurs : Se dit des intérêts résultant d'un placement bancaire que la banque doit verser au titulaire du compte à une date déterminée.

Intérêts débiteurs (agios) : Il s'agit d'intérêts journaliers, prélevés par l'institution financière à titre de compensation sur un compte dont le solde est débiteur. À noter que ces intérêts sont applicables également sur les découverts autorisés.

International Financial Reporting Standards (IFRS): Nouvelles normes comptables internationales. Le Règlement européen "IAS 2005" s'applique aux entreprises d'Europe cotées, les obligeant désormais à publier des comptes consolidés conformes aux normes IFRS. Cette publication doit se faire au plus tard pour les exercices ouverts depuis le 1er janvier 2005. Depuis l'adhésion aux normes IFRS, on note dans les milieux financiers des améliorations significatives, notamment concernant les états financiers.

Introduction en Bourse: Opération qui consiste à vendre les titres d'une société dans le but avoué d'avoir accès aux marchés de capitaux en plus de publiciser la valeur de la société. Cette admission à la cotation en bourse est généralement agréée en France par Euronext. Elle procure à la société plusieurs avantages tels que la notoriété, des liquidités possibles aux actionnaires, un droit d'appel aux marchés financiers dans les situations difficiles etc. En revanche, elle exige de la société une transparence et une obligation de communication qui peut alourdir l'administration. Elle peut également plonger la société dans l'incertitude quant à sa valeur lors des nombreuses fluctuations boursières.

Inventaire: Opération qui consiste en un recensement minutieux des avoirs d'un particulier ou d'une entreprise. Il peut être fait en prévision d'une succession à la mort d'une personne ou encore lors d'une faillite pour permettre aux créanciers des saisies compensatoires. Investisseur: Un investisseur est un particulier ou une entité sociale qui investit sur les marchés boursiers ou qui engage des capitaux stables dans une entreprise. Il existe plusieurs types d'investisseurs, par exemple les Business Agnels, les investisseurs en capital de départ, les investisseurs institutionnels, les investisseurs privés, les investisseurs stratégiques, les sociétés d'état, les sociétés de capital de risques, etc.

Joint-venture (co-entreprise) : Société commune crée dans le cadre de coopérations industrielles ou technologiques, dont le capital se distribue en fraction égale.

Jouissance : Se dit de la date à laquelle il est possible de faire valoir son droit sur une action ou une obligation. Le droit de jouissance permet d'autre part à toute personne qui en est titulaire de jouir d'un bien ou d'une propriété.

Jours ouvrables : Se dit d'un jour de la semaine non férié. Seul le dimanche est encore considéré comme un jour non ouvrable.

Jours ouvrés : Se dit des jours de la semaine qui sont travaillés ou pendant lesquels les services normalement offerts sont assurés par un personnel compétent.

Jurisprudence : Se dit de l'ensemble des jugements et des arrêts que proclament les Cours et les Tribunaux.

Juste-à-temps (JAT): Ensemble de modes de production et système de gestion des stocks. Le juste-à-temps, solution à des problématiques de stockage au Japon, vise à minimiser les frais d'entreprise liés à l'entassement inutile de produits, de la matière première au produit final. Il préconise une production limitée ainsi qu'une réduction des étapes de fabrication dans le but d'atteindre un objectif auquel on a donné le nom de "5 zéros" : zéro panne, zéro délai, zéro papier, zéro stock et zéro défaut.

Justice commutative : Principe qui prône l'égalité de droit. Réciprocité et redistribution horizontale sont ses mots d'ordre. On peut la faire valoir sans que l'État n'intervienne car elle repose sur les seuls mécanismes du contrat et de l'assurance.

Justice distributive: Au contraire de la justice commutative, la justice distributive repose sur des principes méritoires. Qualifiée de justice sociale, elle préconise aujourd'hui la distribution de biens communs selon les mérites de chacun. On ne peut la faire valoir sans que l'État n'intervienne. De plus, elle suscite la controverse car elle s'oppose au principe républicain de l'égalité pour tous, notamment en regard des services publics.

Kanban : Au Japon, le Kanban correspond à une méthode de gestion des stocks (flux tendus ou 5 zéros) et de gestion de livraison, lesquelles sont assurées par des sous-traitants, afin d'alléger les frais de production de l'entreprise aussi bien que les frais d'entreposage.

Keiretsu : Se dit de conglomérats japonais. Coordination et gestion sont effectuées par des institutions financières et les dirigeants des principales sociétés. C'est grâce à ce système de participations croisées que la solidité et le bon fonctionnement du conglomérat sont assurés.

Krach: Le krach économique qualifie un effondrement des cours sur un marché financier après qu'un trop grand nombre d'ordre de ventes soit survenu dans un laps de temps très court. Lorsqu'il survient le Krach est catastrophique pour l'économie du pays comme par exemple le krach de 1929, lequel avait plongé l'économie américaine dans un marasme financier duquel ne sortirent enfin les États-Unis qu'avec leur implication dans la Seconde Guerre Mondiale, en 1941.

Légataire universel : Personne désignée comme héritière par le biais d'un testament et qui touche la totalité des avoirs laissé par le défunt.

Legs : Le legs est la transmission d'un ou plusieurs biens à un légataire alors que le testateur est toujours vivant. La prise de possession du bien dans ces conditions ne devient généralement effective qu'à la mort du testateur.

Lettre de change : Document ou effet de commerce qui désigne une personne, appelée tireur, pour donner l'ordre à une autre personne, appelée tiré, de payer à une tierce personne, appelée bénéficiaire, un montant prédéterminé à une date convenue. Selon l'entente, le bénéficiaire peut être le porteur de la lettre.

Libellé : Façon dont un document est rédigé en supposant qu'il contienne tous les éléments nécessaires à sa compréhension. Il peut s'agir aussi de l'ensemble des mots et abréviations utilisés sur bon nombre de documents officiels.

LIBOR : London Interbank Offered Rate. Il s'agit de taux de référence interbancaires londoniens.

Libre-échange: Principe économique adopté à l'échelle mondial et prônant la spécialisation internationale et l'abolition de toute contrainte en matière d'échanges internationaux. Le libre-échange est devenu une politique appliquée après que les thèses de D. Ricardo, E. Hecksher, B. Ohlin (Nobel 1977) et P. Samuelson (Nobel 1970) en aient démontré les avantages.

Ligne de crédit : Se dit d'un prêt (montant déterminé) mis à disposition d'un client par sa banque et dont il ne prévoit faire usage qu'au cours de transactions ultérieures.

Liquidation : Une liquidation signe inévitablement la fin d'une entreprise. Le processus de liquidation consiste en la vente de tout bien ou avoirs de cette entreprise afin de récupérer le plus de fonds possible pour rembourser les créanciers. C'est la mise aux enchères qui s'applique le plus fréquemment dans les cas de liquidation.

Liquide : Terme qualifiant des unités monétaires en espèces, en l'occurrence des pièces et des billets. **Liquidité :** Se dit des avoirs immédiats d'une entreprise ou de la possibilité qu'elle a de convertir des actifs afin de les engager dans le règlement de diverses créances, sans frais et dans un délai assez brefs.

Location avec option d'achat (LOA): La location avec option d'achat est une location pour une durée déterminée qui permet au locataire, au terme du contrat de location ou avant, d'acquérir le bien immobilier à un prix fixé d'avance auquel on soustraira tous les montants effectués antérieurement pour la location.

Location de coffre-fort : Service habituellement offert dans toute institution bancaire mettant à la disposition des clients des espaces sécurisés dans lesquels on peut entreposer des valeurs. Le principe du coffre-fort exige l'accompagnement d'un employé de la banque pour ouvrir le compartiment afin de renforcer les mesures de sécurité. Le tarif de la location ainsi que sa durée restent variables.

Loi bancaire : Loi en vigueur depuis 1984 dans le code monétaire et financier, sa fonction est d'identifier l'activité et le contrôle des différents établissements de crédits.

Loi de sécurité financière (LSF): Instaurée en 2003 dans le but de réglementer la publicité sur le crédit à la consommation, sa mission est de promouvoir une publicité loyale et informative, laquelle respecte des règles de présentation spécifique ainsi que l'affichage d'un taux unique et explicite.

Loi Murcef : Instigatrice d'un système de médiation entre banques et clients, la loi Murcef est en vigueur depuis 2001 et a pour mission, entre autres, de veiller à la transparence tarifaire et assurer l'accès à la médiation en cas de litiges.

Loi Scrivener : Instigatrice du délai de réflexion et du délai de rétractation en matière de crédits, elle encadre l'offre préalable et la publicité dans les crédits et a pour mission la transparence de l'information ainsi que la protection du consommateur dans les opérations de crédits, qu'il s'agisse de biens immobiliers ou autres.

Mainlevée : Se I ; dit d'une disposition légale qui permet à un emprunteur de se libérer d'une garantie contractée dans le cadre d'un crédit. La garantie peut se trouver sous forme de gage ou d'hypothèque.

Mandataire : Personne mandatée par le titulaire d'un compte pour mener à bien diverses opérations et transactions sur son compte ou certains de ses comptes par le biais d'une procuration signée.

Mandat de gestion : Document officiel par lequel une institution financière ou un cabinet de patrimoine accrédité est mandaté pour assurer la gestion d'un ou plusieurs comptes en place et nom du titulaire.

Marché: Se dit de l'espace commercial par lequel transitent des opérations de ventes/achats. Sur ce marché se déterminent les prix selon l'offre et la demande et cet espace n'est pas fixé dans un contexte géographique spécifique; il s'agit d'un concept.

Marché financier : On entend par marché financier l'espace qui permet les transactions concernant les actifs financiers et leurs produits dérivés. En font partie les marchés de taux

d'intérêt (dettes), le marché des changes (échange de devises) ainsi que les marchés d'actions (titres d'entreprises).

Marchés à terme: Les marchés à terme sont des contrats ou ententes signées entre parties consentantes, selon des conditions précises mais exécutables à des dates ultérieures. On fixe au moment de la signature du contrat des facteurs d'importance tels que les prix, les quantités, les taux d'intérêt, etc., en sachant que la livraison (produits, biens, services, etc.) surviendra plus tard selon les ententes du contrat sans pouvoir y apporter de modifications. Ce type de marché présente certains avantages, notamment la possibilité de se soustraire à des intérêts fluctuant à la hausse.

Marge : Se dit de la différence entre un prix de vente et un coût. On détermine habituellement la marge depuis le montant auquel elle correspond.

Marge opérationnelle : La marge opérationnelle correspond au montant obtenu après soustraction du total des frais d'exploitation d'une société à son chiffre d'affaires.

Maturité : Se dit de la période qui reste avant l'atteinte de l'échéance d'un placement.

Médiateur : Personne objective et neutre chargée d'intervenir dans des cas de litige avec mission de permettre aux parties opposées de trouver une solution à l'amiable.

Médiation : Processus de règlement de conflits entre deux parties permettant de trouver une solution à un litige sans engager des frais de justice. Dirigée par un médiateur, la médiation présente toutefois le caractère de la gratuité à ses requérants, ce qui constitue une étape essentielle, et souvent suffisante, avant de porter une action en justice.

Ménages: Se dit de particuliers constituant des agents économiques et vivant sous un même toit. La notion de ménages s'applique donc à tout membre ou ensemble de membres localisés à une même adresse mais n'exerçant pas de commerce à cette adresse. On parle donc plus ou moins de famille, considérée comme unité de consommation sur laquelle se basent plusieurs analyses économiques.

Mensualisation : Méthode de versements ou de prélèvements d'une somme d'argent sur une base mensuelle. Il pourrait s'agir du prélèvement de l'impôt ou encore du versement d'un salaire.

Mensualité crédit : Se dit du montant à verser dans les termes d'un remboursement de crédit sur une base mensuelle. Le montant comporte une fraction d'intérêt et une part du capital emprunté. Au moment de l'entente, certains débiteurs négocieront des montants fixes alors que d'autres prendront le risque de montants modifiables en fonction des fluctuations du marché.

Mesures conservatoires : À la demande d'un créancier, les mesures conservatoires sont proclamées par un juge et visent à protéger les biens d'un débiteur afin qu'ils soient saisis par le créancier sur ordre du juge ultérieurement.

Microcrédit : Le microcrédit est une forme de crédit allouée aux personnes non éligibles à un mode financier classique. Il s'adresse donc à une catégorie d'individus ou d'entreprises à revenu plus faible. Il se développe également au sein des pays en voie de développement afin d'appuyer des microprojets et ainsi permettre l'essor d'une activité économique et la création de richesse.

Micropaiement : Le micropaiement est une forme de paiement qui s'adresse principalement à des gens qui ne disposent pas d'une carte bancaire. Il permet des achats pour de faibles sommes, particulièrement pour l'accès à du contenu payant via Internet. Le système fonctionne grâce à des appels téléphoniques surtaxés par lesquels le client obtient des codes lui donnant des accès limités aux zones payantes qu'il souhaite visiter.

Mise en demeure : Document expédié en recommandé sous forme de lettre informant son destinataire d'une sommation à payer sur-le-champ une créance sous peine de sanction judiciaire. La lettre, rédigée par un huissier ou un cabinet de recouvrement, présente en général des frais de dommages et intérêts moratoires.

Moins-value : Perte accusée lors de la vente d'un bien sur le prix à l'achat.

Moins-value de cession : On constate une moins-value de cession sur une valeur boursière au moment de la vente d'une action à un prix en-deçà du prix auquel l'actionnaire l'a acquise.

Mondialisation : Principe d'abolition de frontières dans plusieurs domaines sociaux, notamment économiques, et qui a subi trois paliers d'établissement : l'internationalisation, instituant le développement des flux d'exportation ; la Trans nationalité, favorisant des flux d'investissement et des implantations à l'extérieur du pays ; la globalisation, promouvant l'installation de réseaux mondiaux de production et d'information.

Monnaie fiduciaire : On entend par monnaie fiduciaire un actif liquide, à savoir de l'argent en pièces et en billets.

Monnaie scripturale : Désigne la monnaie qui transite uniquement par un jeu d'écriture. Dans ces conditions, sont monnaies scripturales les cartes bleues, les chèques, les prélèvements, les virements, etc. On estime qu'elle compte pour 85% de la monnaie actuellement en circulation.

Monopole : Proposition de vente contrôlée par un seul et unique vendeur. Dans une situation de monopole, le vendeur peut se permettre à peu près tout, le demandeur n'ayant pas d'autres ressources pour s'approvisionner. La concurrence est donc une nécessité pour une politique économique saine.

Moratoire: Processus de suspension de poursuites contre un débiteur dans l'objectif d'un rééchelonnement ou d'un effacement total ou partiel de sa dette. Il s'agit d'un délai accordé de façon légale.

Moyens de paiement : Se dit de tout moyen mis à disposition pour effectuer des transactions impliquant des montants d'argent. Il peut s'agir de cartes bancaires, de chèques, de micropaiement, de mandats postaux, etc.

Nantissement : Le nantissement ou garantie est un bien ou un capital touché par une institution financière en échange de l'attribution d'un crédit jusqu'à ce que ce crédit soit remboursé ou que la garantie soit libérée après un délai fixé d'avance.

NASDAQ (National Association of Securities Dealers Automated Quotations): Depuis 1971, le NASDAQ est un marché d'actions, second en importance en territoire américain. Premier système de cotation électronique, il a donné son nom à un marché qui regroupe plus de 3 200 PME dont Microsoft, Intel ou encore Apple.

Nikkei 225 : Principal indice boursier de la bourse de Tokyo, le Nikkei 225, fondé en 1949, se compose de 225 sociétés à l'heure actuelle.

Niveau de vie : Régime selon lequel vit une personne ou un groupe de personnes en fonction de ses revenus, de son salaire, de son endettement, de ses charges. Si le niveau de vie est bon, il y aura peu d'endettement, si le niveau de vie est mauvais c'est que les dettes sont trop élevées pour les revenus. D'autre part, on entend par niveau de vie un type de mesure qui divise le revenu d'un ménage par le nombre d'unités de consommation selon l'échelle d'équivalence suggérée par l'INSEE : une unité de consommation pour le premier adulte du ménage, 0,5 pour les autres personnes de 14 ans et plus et 0,3 pour les enfants de moins de 14 ans.

Nominal : Se dit de la valeur indiquée sur un titre et qui équivaut en principe à la valeur remboursée lors de l'échéance de l'action. La valeur nominale associée au taux nominal déterminent la somme des coupons alloués.

Norme comptable : Identifie un ensemble de mesures et de réglementations à l'instigation d'un régulateur comptable : le Centre National de la Comptabilité en France et l'International Accounting Standard Board au niveau international, par exemple.

Notaire : Il préside à l'établissement d'actes civils à titre d'officier ministériel. Titulaire d'une charge, le notaire, en plus d'assurer une fonction en termes de conseiller pour certaines notions de droit, rédige la plupart des actes civils qui légalisent différentes démarches sociales comme le mariage, les acquisitions de propriétés, les rédactions de testaments, etc. Il veille également à les authentifier avant de les déposer légalement.

Notation : Rating exécuté par un agence qualifiée en notation pour déterminer la solidité d'une entreprise. Plus l'appréciation est élevée, plus l'entreprise obtiendra des avantages sur les marchés financiers.

Nouveau marché : Se dit d'un nouvel espace de commerce favorisant les jeunes entreprises dont le potentiel de croissance est assez élevé. Crée en 1996, le nouveau marché n'introduit que des entreprises brillantes dont le plan de développement n'excède pas 3 ans, garantissant un minimum d'actions au public et disposant de fonds propres considérables.

Nue-propriété : Se dit d'un droit de propriété qui n'octroie pas la jouissance d'un bien et qui ne permet pas davantage d'en tirer des revenus quelconques. Ce droit ne dispense à son titulaire que la possibilité de disposer de ce bien. Tenu de payer les impôts ainsi que les charges d'entretien liées à ce bien, le nu-propriétaire peut dans tous les cas vendre ou céder ce droit.

Numéraire : Le numéraire identifie une unité de compte, un étalon. Il désigne de manière plus concrète toute monnaie en espèces ayant cours légal.

Obligation : On entend par obligation un titre de créance négociable, qui constitue une part d'un emprunt beaucoup plus considérable, contracté par une institution reconnue (banque, État, société, etc.). Coté en bourse, le titre rapporte des intérêts à son porteur (mensuels ou annuels) et son cours évolue selon la solidité de l'emprunteur et les variations des taux d'intérêts.

Obligation à taux fixe : Une obligation à taux fixe est un titre de créance qui rapporte des intérêts en fonction d'un taux immobilisé selon les termes du contrat.

Obligation à taux variable : Une obligation à taux variable est un titre de créance dont les intérêts touchés par le porteur sont variables. Le taux d'intérêts se calcule normalement sur la base d'un taux de marché et on l'applique à court terme, en l'occurrence entre 6 mois et 1 an.

Offre et demande: La loi de l'offre et de la demande constitue la base des relations commerciales entre vendeurs et acheteurs. L'offre correspond à la quantité de biens et services mis à disposition d'acheteurs potentiels. Plus les prix de l'offre sont élevés, plus la production de ces biens et services augmentera, les vendeurs voyant tout le profit à dégager

de cette situation. La demande définit quant à elle la quantité de demandes de potentiels acheteurs en matière de biens et services. Plus le prix de ces biens et services augmentera, plus la demande diminuera, les consommateurs réagissant négativement à la hausse de prix.

Offre préalable: Document exigible de la part de l'institution financière dans le cadre d'un crédit envisagé. Ce document, récapitulatif des conditions de crédit, atteste de la fixité de ces conditions (taux d'intérêts, durée, etc.) pour un délai de réflexion déterminé au terme duquel le demandeur de crédit acceptera ou non le contrat.

Offre publique d'achat (OPA): Une offre publique d'achat est un engagement public, par un acquéreur, à acheter, pour un prix supérieur à celui du cours de la bourse, des actions d'une société dans un délai déterminé. Cette déclaration est réglementée légalement et elle se déroule sous la supervision de l'Autorité des Marchés.

Offre publique d'échange (OPE): Une offre publique d'échange est un engagement public, par une société initiatrice, de proposer à l'échange des titres avec une société cible.

Offre publique de vente (OPV): Une offre publique de vente est une proposition publique par une entreprise à de potentiels investisseurs pour la vente d'actions à un prix annoncé et fixe. Ombudsman: Personne neutre et objective chargée d'étudier les plaintes et les griefs contre des organisations et organismes, gouvernementaux ou non, publics ou privés. L'ombudsman ouvre alors une enquête et rédige un rapport constitué de recommandations à l'endroit de la partie accusée dans l'objectif de régler le problème.

Open Market : Les opérations d'open market sont des transactions de ventes/achats définitives de titres, principalement de bons du Trésor par la banque centrale sur le marché interbancaire. Ces opérations permettent alors à la banque centrale d'orienter les taux du marché, ce qui facilite la réalisation de ses objectifs.

Opération de change : Opération qui consiste en la conversion d'une monnaie dans une autre devise, en tenant compte du taux du marché au moment de la transaction.

Opération sur titre (OST) : Se dit de toute opération survenant dans l'existence d'un titre. Il peut s'agir de paiement de coupons, paiement de dividende, remboursement, souscription, etc.

Opérations de banque : Se dit des opérations qui transitent par le biais d'une institution financière et régies par la loi bancaire de 1984. Il s'agit donc d'opérations de crédits, de mise à disposition de moyens de paiements, de gestion de moyens de paiement et de la réception de fonds du public.

Opposition : Qualifie une action qui consiste à stopper le règlement d'un chèque ou d'un prélèvement. Le titulaire du compte demande à sa banque de ne pas acheminer le paiement au destinataire pour des motifs précis. À noter que ces motifs doivent être sérieux car le titulaire pourrait encourir des sanctions en cas de non pertinence.

Opposition sur carte bancaire : Qualifie une action qui consiste à demander la résiliation de validité d'une carte bancaire pour cause de perte ou de vol. Cette action a pour but d'empêcher d'éventuelles fraudes en stoppant de suite toute transaction et la demande doit être communiquée à la banque dès constatation de la perte ou du vol par le titulaire de la carte.

Opposition sur prélèvements : Qualifie une action qui consiste à stopper des prélèvements préalablement autorisée sur un compte bancaire par le titulaire de ce compte. La demande doit être acheminée auprès de la banque, et confirmée par courrier, afin de valider le refus de paiement à un organisme qui opérait jusque-là les prélèvements pour lesquels il détenait une autorisation.

Option : Contrat accordant à un acheteur le droit (sans obligation) d'acheter ou de vendre un actif déterminé à un prix déterminé en contrepartie d'une prime au vendeur.

Ordre de virement : Opération permettant au titulaire d'un compte bancaire de virer une somme d'argent sur le compte bancaire d'une autre personne via son institution financière.

Organisation mondiale du commerce (OMC) : Créée par l'accord de Marrakech (15 avril 1994), l'Organisation mondiale du Commerce existe depuis janvier 1995. Ses pouvoirs s'étendent à la résolution de conflits commerciaux par le biais de plusieurs processus, notamment un mécanisme de règlement des différends (ORD).

Paradis fiscaux: Pays ou territoires dans lesquels existe un flou au niveau de la réglementation pour les activités financières. Une réglementation d'exception, appelée offshore (extraterritoriale) permet certains avantages aux activités financières internationales. Certaines caractéristiques particulières favorisent l'installation de sociétés non conformes dans ces territoires, lesquelles se soustraient au FISC de cette manière. Le secret bancaire, un contrôle insuffisant, des règles de droit commercial autorisant la constitution de sociétés écrans, des pratiques dilatoires, etc., sont au nombre des avantages offerts par ces paradis fiscaux.

Partenariat public privé (PPP) : On entend par partenariat public privé une forme de convention administrative selon laquelle l'État, ou un organisme public représentant l'État, confie, pour une période déterminée et selon des conditions déterminées, le mandat à une entreprise du secteur privé pour assurer une mission auprès du secteur public. Cet engagement peut concerner des modifications, des transformations, des constructions, des

aménagements, des ajouts d'équipements, ou autres prestations de services ainsi que la gestion de ces projets ou services, en totalité ou en partie.

Passif: Le passif représente la totalité des dettes d'un particulier, d'un ménage ou d'une entreprise à une date arrêtée. Il constitue également pour une société l'ensemble de ses ressources, à savoir ses capitaux propres aussi bien que les dettes d'exploitation ou bancaires appelées à financer l'actif de l'entreprise.

Patrimoine : Ensemble des biens, créances nettes et autres objets de valeur possédés par une personne, un groupe de personnes, une famille, etc., à une date donnée.

Pénalité : Sanction appliquée par l'administration fiscale à titre compensatoire dans les cas de paiements retardataires. La pénalité se perçoit pour compenser le préjudice fait au Trésor. Il s'agit dans la plupart des cas de majorations d'impôts ou encore d'amendes fiscales.

Pénalité libératoire : Exigible à la suite d'un chèque impayé, la pénalité libératoire est seule capable, une fois acquittée, de rendre à l'émetteur du chèque le droit d'utiliser à nouveau un chéquier sur ses comptes.

Personne à charge : Personne considérée comme appartenant au foyer fiscal.

Petites et moyennes entreprises : Se dit des entreprises comptant entre 10 et 499 salariés.

Place de marché : Sur Internet, la place de marché est un espace virtuel au sein duquel les marchands et commerçants peuvent échanger produits et services en ligne à l'initiative bien souvent d'intermédiaires indépendants.

Placement : Opportunité financière qui consiste à immobiliser une somme d'argent au profit d'une institution financière pour une durée limitée en contrepartie d'un gain à terme, à un taux d'intérêts profitable.

Plafond de retrait : Il s'agit d'un montant maximum imposé en matière de retrait et/ou de paiement pour l'utilisateur d'une carte bancaire.

Plan épargne en Action : Plan d'épargne spécifique aux détenteurs de titres, il se constitue d'un compte espèce et d'un compte titres. Sa particularité est de permettre les transactions de valeurs mobilières, tout en étant soumis à des mesures fiscales moins rigoureuses.

Plus-value : On parle de plus-value lorsque le prix de vente d'un bien, titre ou propriété est supérieur à son prix d'achat.

Politique commerciale : Discipline, inhérente à la politique économique, qui concerne plus particulièrement le secteur du commerce extérieur. Elle tend à favoriser les exportations nationales en réglementant le commerce en matière de contingentement, d'abaissement ou de relèvement des droits de douane, de libéralisation des échanges, etc.

Politique économique : On entend par politique économique l'ensemble des moyens et des idéologies dont dispose l'administration d'un pays pour intervenir dans la gestion de son économie de façon à assurer son développement et pour favoriser sa bonne santé.

Politique fiscale : Elle regroupe l'ensemble des processus applicables par les instances gouvernementales autorisées en matière de dépenses publiques, de transferts et de taxation générale.

Portefeuille : On entend par portefeuille la totalité des titres appartenant à une personne physique ou morale.

Postdater : L'acte de postdater signifie d'indiquer sur un document une date postérieure à la date à laquelle il est rédigé.

Pouvoir d'achat : Se dit de la quantité de biens et services que le revenu d'un ménage permet d'acquérir sur une période donnée. Plus le revenu permet d'acheter (en quantité et en valeur), plus le pouvoir d'achat est considérable.

Prélèvement : Le prélèvement bancaire est un mode de paiement préautorisé par lequel le titulaire d'un compte permet à un organisme ou fournisseur quelconque de prélever, à date fixe, le montant d'une créance à payer. Le plus souvent, il s'agit de charges mensuelles comme des prêts, les services d'électricité ou de gaz, le téléphone, etc.

Prestations sociales : Sommes d'argent versées à certains ménages, en accord avec la politique de distribution verticale et de redistribution horizontale, par des organismes de protection sociale.

Prêt : Somme d'argent mise à disposition par un prêteur à un emprunteur qui s'engage à rembourser cette somme selon des modalités stipulées par contrat et engageant une limite de temps ainsi que des intérêts calculés en fonction d'un taux prédéterminé.

Privatisation : Pratique légale qui consiste à céder au secteur privé une entreprise appartenant initialement à l'État (SA ou ÉPIC). Ce type de transaction se déroule nécessairement sur le marché financier puisqu'il requiert une opération monétaire, prise en charge par de nouveaux propriétaires.

Procuration : La procuration est un document qui autorise une personne non titulaire à effectuer un certain nombre d'opérations financières sur un ou plusieurs comptes bancaires

appartenant à un tiers. Cette procuration est en générale valable pour une période déterminée, dans le cadre d'opérations aussi déterminées. Le titulaire du ou des comptes reste cependant le seul responsable des opérations effectuées via son compte ou sur son compte.

Produit intérieur brut (PIB) : Indicateur économique d'un pays, le PIB renseigne sur le volume de production exécuté à l'intérieur d'un pays, comptabilisé sur une période donnée, généralement une année complète. Biens et services de consommation ainsi que biens d'équipement le constituent. Lorsqu'il accuse une diminution sur plus de deux trimestres consécutifs, on parle de récession pour le pays en cause.

Produit national brut (PNB): On entend par produit national brut (PNB) la somme des valeurs ajoutées issues des entreprises nationales d'un pays, indépendamment du lieu de leur résidence. Dans cette adéquation, le PNB équivaut au produit intérieur brut (PIB) additionné des revenus de facteurs générés par le reste du monde auxquels on soustrait les revenus de facteurs versés à l'étranger.

Propriété immobilière : Se dit de la possession légale d'une propriété telle qu'un bâtiment, un local, un lot de copropriétés, une part de société immobilière ou encore un terrain. Cette notion de propriété s'étend à tout ce qui entoure l'immeuble, à savoir l'espace aérien, le sol et le sous-sol nécessaire à la construction de la propriété. Seuls les cours d'eau ainsi que leurs berges restent propriétés collectives.

Prorogation : Il s'agit d'une reconduction de contrat pour une nouvelle échéance, signalée par cet acte et à la demande d'un signataire. La prorogation peut également être opérée de manière automatique si l'entente le stipule.

Provision : Il s'agit du montant nécessaire sur un compte pour couvrir les paiements de chèques ou de charges à prélever, le montant du découvert autorisé compris.

Quantième : Le quantième représente la date de tombée à laquelle la somme d'une mensualité de prêt doit être versée.

Quasi-usufruit : Usufruit qui donne à son détenteur le droit de disposer d'un bien en plus de l'usage des fruits. Ce droit comporte toutefois une obligation de restitution en valeur ou en nature ainsi qu'une limite temporelle. En règle générale, il est viager.

Quorum : Le quorum constitue le nombre de voix nécessaires à la prise de décision lors d'assemblées générales. Dans une assemblée générale ordinaire (AGO), on estime qu'il doit correspondre au quart du capital social et pour une assemblée générale extraordinaire (AGE), il doit atteindre les trois-quarts du capital social. Les décisions sont agréées à la majorité des associés présents ou représentés.

Quotas : Fixés par les autorités publiques d'un pays, les quotas sont des limites quantitatives imposées à l'importation/exportation de marchandises. Ces mesures de contingentement visent à conserver un contrôle sur le commerce.

Quote-part: La quote-part s'applique à tout bien ou compte en situation d'indivision. Elle permet à chaque indivisaire de posséder une fraction du bien ou du capital en question.

Quotient familial : Méthode de calcul grâce à laquelle on divise le revenu imposable de tout contribuable en parts distinctes, en regard de sa situation maritale et du nombre de personnes à sa charge.

Quotité disponible : Il s'agit de la part disponible d'un héritage dont dispose une personne (le testateur) afin de léguer à des individus qui ne sont pas les réservataires légaux ((descendants ou ascendants) des biens par donation ou testament. Elle représente 75% des biens si le défunt n'a pas d'enfant, 50% s'il a un enfant, 331/3% s'il a deux enfants, 25% s'il a trois enfants et plus.

Rachat de crédit : Se dit d'une pratique qui offre à un emprunteur l'opportunité de rembourser en totalité un crédit grâce à un autre crédit contracté à un taux plus bas ou négocié à plus longue échéance.

Ratification : Se dit d'un acte juridique confirmant l'engagement d'une personne pris en son nom par une autre personne.

Ratio dette/revenu : Méthode de calcul qui permet d'estimer précisément le niveau d'endettement d'un ménage. Il consiste à diviser le total des sommes engagées dans le remboursement des dettes par la somme des revenus du ménage afin d'obtenir le ratio dette/revenu.

Ratios : Rapports entre deux valeurs. On les utilise le plus souvent à titre d'indicateurs économiques.

Récession : Situation économique avérée dans un pays lorsque son PIB accuse une baisse sur deux semestres consécutifs.

Réclamation contentieuse : Se dit d'une pratique qui autorise un contribuable à faire une réclamation permettant de saisir les juridictions advenant qu'un litige n'ait pas trouvé résolution devant les commissions départementales.

Recours gracieux : Demande faite par un contribuable dans le but de recevoir une réduction, voire même un remboursement sur ses impositions ou des pénalités infligées.

Recouvrement : Paiement de l'impôt que le contribuable est tenu d'effectuer.

Redressement : Pratique de l'administration fiscale qui consiste en une réévaluation de l'assiette d'imposition et qui mène inévitablement à une hausse pour le contribuable.

Réduction d'impôt : Diminution de l'impôt que le contribuable doit payer.

Rééchelonnement : Pratique qui permet à un emprunteur de renégocier les termes de son emprunt initial, d'en améliorer les conditions et d'en rabaisser le taux. Il peut également réduire les mensualités ou encore les échelonner sur une période de temps plus longues.

Regroupement de prêts: Se dit d'une pratique qui permet à un emprunteur de rapatrier tous ses crédits sous un même emprunt, généralement à un taux plus bas et remboursable via un même versement.

Relevé d'identité bancaire (RIB) : Document officiel français sur lequel figurent les informations de compte suivantes : le code banque, le code guichet, le numéro de compte et la clef de contrôle.

Remboursement anticipé : Processus de remboursement autorisé qui permet à un emprunteur de solder en totalité ou en partie le capital qu'il doit au créancier. Dans plusieurs cas, ce remboursement avant échéance rapporte à l'emprunteur des indemnités de remboursement anticipé (IRA).

Remise: Une remise est possible sur demande d'un contribuable et doit être approuvée par l'administration. Elle consiste en une diminution du montant de l'impôt à payer mais ne peut être prise en considération pour les contributions indirectes, les droits d'enregistrement, les droits de timbre, les taxes assimilées, les taxes de publicité foncière et les taxes sur le chiffre d'affaires.

Rémunération garantie : Contrat officiel garantissant une rémunération pour une période déterminée par la banque qui s'y engage au souscripteur d'un placement.

Rendement: Se dit de la rentabilité d'un placement à intérêts et du calcul permettant de mesurer cette performance. Ces rendements sont en général sous forme brut, il faut donc considérer les possibles déductions fiscales afin d'obtenir leur résultat net.

Rente: Se dit d'une somme d'argent régulièrement versée par un organisme, un fonds de retraite, une institution financière, une compagnie d'assurance, etc. Cette somme est en général indexée en fonction du coût de la vie et est assurée pour une période déterminée. Elle peut être à vie.

Report d'échéance : Se dit d'une pratique offrant à un emprunteur l'option de reporter à une date ultérieure l'échéance d'un crédit.

Résultat annuel : Il s'agit de la publication annuelle qu'une société présente et dont le but est de donner le résultat du solde entre sa production et ses charges au terme de l'exercice comptable annuel.

Résultat semestriel : Il s'agit de la publication semestrielle qu'une société présente normalement et dont le but est de permettre à ce stade de l'exercice comptable annuel une évaluation du solde entre sa production et ses charges.

Retraite par répartition : Principe de redistribution horizontale, en France, les actifs (salariés) versent régulièrement des montants destinés à être redirigés dans les revenus des retraités afin qu'ils les touchent immédiatement. Ce sont des organismes désignés qui gèrent ces cotisations obligatoires pour tous les actifs à titre de mission de service public.

Revenu brut : Se dit de la somme des revenus catégoriels sans aucune déduction appliquée. La possibilité de déficits, les charges déductibles ainsi que les éventuels abattements ne sont pas pris en considération.

Revenu global : Se dit de la totalité des revenus nets catégoriels que perçoivent les membres d'un même foyer fiscal.

Revenu net : Se dit de la somme nette d'un revenu une fois qu'il a été débité de ses charges régulières et des frais qu'il doit couvrir normalement.

Revenus fonciers : Se dit des revenus perçus par les propriétaires de biens fonciers auprès des locataires.

Réserve d'argent : On entend par réserve d'argent des fonds mis à disposition d'un bénéficiaire par une institution financière et ce sous contrat d'un an, généralement renouvelable. La réserve d'argent, assujettie à un taux d'intérêt déterminé, se compose d'un montant limité et est utilisable au gré de l'emprunteur. On considère ce type de crédit comme un crédit reconstitua blé car son capital redevient disponible au fur et à mesure qu'il est remboursé.

Rôle : Il s'agit de la liste comportant les noms des contribuables éligibles à l'impôt. On y retrouve également la base d'imposition s'appliquant à chacun d'entre eux ainsi que les sommes qu'ils doivent rembourser.

Salaire: Montant d'argent perçu par un salarié en contrepartie du travail qu'il accomplit pour un employeur. Le salaire est, dans la majorité des cas, versé au terme de la prestation

de travail. Il est déterminé dans le contrat de travail du salarié ou par le biais d'une convention collective. Toutes primes, pourboires ou gratifications sont considérés par le droit du travail comme inhérents au salaire.

Salaire minimum : Le salaire minimum est un plancher salarial institué par l'État et il vise à stopper la pauvreté dans les pays qui l'appliquent. Lorsqu'il y a salaire minimum, aucun salarié ne peut être payé en-deçà de ce minimum légal.

Secret bancaire : Le secret bancaire est une obligation que doit respecter tout employé de banque à moins d'être tenu, par un acte de loi officiel, de révéler certaines informations exigibles lors d'une enquête. Dans le cas contraire, aucune information confidentielle ne peut être divulquée à des tiers.

Services bancaires de base (SBB) : Services de base garantis selon les termes de la loi bancaire relative au droit au compte. Le SBB assure au détenteur du compte la gratuité en ce qui concerne l'émission de son RIB, le retrait/dépôt d'espèces et l'obtention mensuelle d'un relevé de compte.

Socialisme : Système d'organisation sociale dans lequel on préconise la propriété collective des moyens de production. Par cette notion de collectivité, on cherche à créer une société égalitaire par une diminution de l'exploitation de l'homme par l'homme et par l'effacement du principe de classes sociales.

Société d'acquêts : Il s'agit d'une clause particulière dans le cadre d'un contrat de mariage. En général, elle s'étend à tous les biens acquis en commun pendant la durée de l'union et prescrit une séparation équitable dans l'éventualité d'une rupture de ce contrat.

Société de Bourse : En France, se dit d'intermédiaires mandatés pour négocier sur le marché des titres. **Solde :** Se dit de la différence observée sur un compte entre le crédit et le débit. Pour un crédit plus important que le débit, on parle de solde positif ; pour un débit supérieur au crédit, on parle de solde négatif.

Solde bancaire insaisissable (SBI) : Le solde bancaire insaisissable est une mesure de support offerte à certaines personnes dont le compte bancaire a fait l'objet d'une saisie. Il s'agit d'un montant d'urgence destiné à couvrir des frais alimentaires. La demande doit être faite via un formulaire remis à la banque dans un délai de 15 jours suivant la date de saisie.

Solvabilité : Se dit de la capacité de paiement d'un individu dans la perspective d'un emprunt ou encore de l'aptitude d'une société à respecter ses engagements en cas de liquidation.

Spéculation : Arme de prédilection des traders et des golden boys, la spéculation est une opération financière qui consiste à anticiper les mouvements des marchés boursiers afin d'effectuer les transactions les plus fructueuses en termes de plus-value.

Standard de pouvoir d'achat : Procédé permettant l'identification du pouvoir d'achat réel d'un euro dans un pays d'Europe donné. On le calcule sur la base d'une liste entendue de produits et d'articles comparables et représentatifs des pays de l'UE. Le SPA considère les différences de niveau général des prix.

Start-up: Concept d'entreprise assez récent et stars avérées de la nouvelle économie, les start-ups sont des sociétés dont la croissance est rapide et considérable, plus spécialement dans le secteur multimédia et du business en ligne (e-business). Dans l'éventualité d'un crash, on appellera ce type d'entreprise Start-down.

Stock-options: Rémunération du travail ou prime remise sous forme d'actions de la société. Ces actions parfois données, parfois offertes à un prix préférentiel, présentent une possibilité de revente sur le marché à l'issue d'une période prédéterminée.

Subvention: Une subvention constitue une somme d'argent versée définitivement et sans intéressement au profit d'une personne publique ou privée afin d'aider cette entité dans la réalisation d'un projet ou d'une action déterminée.

Surendettement : État de personnes ne pouvant plus faire face à leur obligation financière et dont le revenu n'est plus suffisant au remboursement de leurs crédits. Toutefois, grâce à une commission de surendettement, le dossier financier de ces individus peut être étudié et un plan de redressement leur sera offert. Coordonnée en Banque de France, la commission peut, avec l'accord des créanciers, proposer un rééchelonnement des remboursements de même qu'une réduction des intérêts ou encore une remise temporaire de dettes.

Surplus budgétaire : Le surplus budgétaire, rêve de toute administration, se calcule sur une période déterminée et s'observe lorsque les profits publics sont supérieurs aux dépenses publiques.

Système déclaratif : Système d'imposition qui préconise l'établissement des montants à payer par le biais d'une déclaration fiscale.

Tacite reconduction : Reconduction automatique d'un contrat au terme de son échéance selon les mêmes conditions et pour une durée identique.

Taux : Se dit d'une grandeur qui peut être exprimée selon un pourcentage ou un prix fixé d'avance. Il s'applique généralement à des valeurs ou des transactions de nature financière.

Il peut également représenter le degré, le niveau de quelque chose, par exemple le taux de chômage.

Taux actuariel : Résultat estimé du taux d'intérêt réel associé à un placement ou à un prêt, en regard de son taux nominal, du montant de l'intérêt payé, de la date et du nombre de paiements, des primes d'émission ou de remboursement pour les placements, obtenu après un calcul complexe de ces facteurs à considérer.

Taux de change : Le taux de change est un indicateur de valeur de monnaie entre pays. Il indique le prix auxquels s'échangent les devises sur le marché des changes Ce taux est fixé selon la quantité de devises que permet d'obtenir une unité de monnaie nationale.

Taux d'endettement : On entend par taux d'endettement le total des charges assurées par un ménage sur son revenu exprimé en pourcentage. Le taux d'endettement ne devrait raisonnablement jamais dépasser le tiers des revenus, condition essentielle pour maintenir un niveau de vie acceptable. Toutefois, il ne s'agit pas d'une obligation légale en matière de crédit.

Taxe : La taxe est une forme d'impôt tant directs qu'indirects qui peut être applicable sur différents produits et services selon les lois en vigueur.

Taxe foncière : Taxe inhérente à toute propriété. Chaque propriétaire doit la verser au 1er janvier de l'année d'imposition.

Taxe d'habitation : Taxe inhérente à tout logement meublé. Elle doit être versée par l'occupant d'un logement meublé, qu'il soit propriétaire ou locataire, dans la mesure où il occupe les lieux au 1er janvier de l'année d'imposition.

Taxe sur la valeur ajoutée (TVA) : La taxe sur la valeur ajoutée est un impôt indirect ajouté au prix des biens et services. Il existe trois taux de TVA : un taux de 19,6 % sur les produits manufacturés, un taux de 5,5 % sur les produits alimentaires et un taux de 2,10 % sur la presse et les produits pharmaceutiques. La TVA compte comme la principale source de revenus de l'État.

Taxation d'office : Mesure spéciale appliquée à l'endroit d'un contribuable à titre de sanction parce que : soit il a omis de déposer sa déclaration d'impôt en dépit d'une mise en demeure du Fisc, soit il n'a pas répondu à une demande de justifications ou d'éclaircissements à l'intérieur des délais prescrits. En général cette taxation se présente sous forme de pénalité s'élevant jusqu'à 40%.

Technique de l'empilage : Se dit d'une technique destinée au blanchiment d'argent par des moyens complexes de transactions financières multipliées, au recours à des sociétés-écrans

ou encore à des paradis réglementaires, ce qui embrouille les pistes et rend impossible l'identification de l'origine illicite des fonds.

Thésaurisation : Fait de garder son argent hors du circuit économique. On pourrait sans doute associer cette façon de faire à celle du légendaire Harpagon, qui conservait ses épargnes dans une cassette cachée. Cet argent en espèces, retiré du circuit économique, ne peut de ce fait contribuer à la santé économique du pays.

Ticket modérateur : Il identifie la différence entre le tarif de base du régime obligatoire et le remboursement effectif de la sécurité sociale.

Titre : Un titre financier est une valeur mobilière. Il peut s'agir d'un titre de propriété (une action) ou d'un titre de créance (une obligation).

Titres immobilisés : Représentatifs d'une part de capital ou de placements à long terme, les titres immobilisés sont conservés dans une perspective durable par les entreprises. Ce sont par ailleurs des titres que les détenteurs n'ont parfois pas la possibilité de vendre dans des délais à court terme.

Titres de participation : Utiles à l'activité d'une entreprise, les titres de participation contribuent à l'exercice d'une influence sur la société émettrice et permettent de conserver un certain contrôle dans l'entreprise. Il s'agit de titres dont la possession doit être envisagée dans une dynamique à long terme.

Trader : Considéré comme un opérateur de marché, sa mission première est d'acquérir au meilleur prix, pour des clients spécifiques, actions, devises, obligations ou encore des options pour lesquelles il anticipe des hausses et à les revendre lorsqu'il prévoit leur baisse. Rémunérés par les investisseurs selon ses coups de fortune, le trader est l'homme de confiance de toute personne investissant des sommes considérables sur les marchés boursiers.

Trading : Le trading est une action de négociations sur les marchés boursiers.

Transfert agent : Le transfert agent occupe la fonction d'intermédiaire dans les opérations d'achat ou de vente entre un émetteur de fonds et des investisseurs. En France, il s'agit du centralisateur d'OPCVM, c'est-à-dire la personne chargée de la gestion du passif. Il accepte les ordres d'exécution, les transmet à l'émetteur puis enregistre leur dénouement.

Transfert de compte : Un transfert de compte consiste à fermer un compte dans une institution financière donnée afin d'en ouvrir un autre selon les mêmes conditions dans une nouvelle institution financière.

Trésor public : Le Trésor public représente l'État à titre d'agent d'exécution dans les opérations financières. Il constitue également le service financier qui assume les tâches de trésorier des services de l'État. **Trésorerie :** Se dit de la totalité des avoirs/dettes en espèces d'une administration ou d'une entreprise sur une période souvent très courte.

Tribunal de commerce : Le Tribunal de commerce a pour fonction de trancher dans les cas de litiges en matière de commerce. Tous litiges entre commerçants, entre commerçants et entreprises, entre particuliers et marchands, ou relatifs à un acte de commerce quelconque sont traités et jugées devant le Tribunal de commerce.

Troc : Processus d'échange de biens ou de services entre différentes parties sans avoir recours à l'utilisation de monnaie. Cette forme de transactions économiques s'opère sur la base de l'équivalence en termes de valeur marchande ou encore sur la base de la réciprocité lorsqu'il s'agit de services.

Trust : Monopole formé par la fusion de plusieurs entreprises indépendantes au départ dans le but de constituer une force économique contrôlant presque exclusivement un marché.

Union douanière : Une union douanière consiste en une abolition de barrières douanières entre pays consentants (comme dans les zones de libre-échange) et permettant également la création d'un tarif extérieur commun par rapport au reste du monde.

Union européenne : Dénomination adoptée à la suite de la signature du traité de Maastricht en 1992, consistant en la création d'une union politique, économique et monétaire, agrée et admise par plusieurs pays européens, formant aujourd'hui une puissance économique des plus importantes dans le monde.

Usufruit : Se dit du droit d'user d'un bien ou d'un capital. Il s'agit d'un droit réel allouant un droit d'usage ainsi qu'un droit au fruit sur un bien ou capital appartenant à autrui. On le distingue de la nue-propriété de laquelle il est complémentaire.

Valeur comptable : Se dit de la valeur chiffrée d'un élément vérifiable dans les comptes de l'entreprise.

Valeur de marché : La valeur de marché d'un élément représente la valeur d'échange qu'on lui accorde en général sur les marchés financiers. Il s'agit par conséquent de son estimation au prix du marché, telle que définie par la loi de l'offre et de la demande.

Valeur locative : Se dit d'une estimation du coût de location d'un logement selon la valeur du marché au moment de l'estimation. C'est sur ce montant approximatif que se calculent la taxe d'habitation ainsi que la taxe foncière.

Valeur mobilière : Une valeur mobilière est un outil financier soumis à un processus d'achat et de vente sur des marchés spécifiques. On la retrouve sous forme d'action ou d'obligation. Ses modes d'investissement transitent via un compte titre ou un plan d'épargne en actions (PEA).

Valeur nominale : On parle de valeur nominale d'une action pour désigner la quote-part du capital social représentée par cette action.

Valeur vénale : La valeur vénale qualifie la valeur marchande d'un bien immobilier. Il s'agit de l'estimation du prix de ce bien selon la valeur du marché au moment présent.

Valorisation de l'entreprise : Se dit du processus qui consiste à évaluer la valeur réelle d'une entreprise afin de déterminer la valeur de l'action ensuite offerte aux actionnaires.

Vente immobilière : Passation d'un titre de propriété immobilière d'une personne ou groupe de personnes à un(e) autre. La vente est obligatoirement notariée pour authentification et elle est souvent précédée par une étape de promesse de vente unilatérale (ou compromis), sous la gouverne d'un professionnel en matière de vente immobilière.

Vérification de comptabilité : La vérification de comptabilité est une opération visant à authentifier les déclarations de revenus faites par une entreprise. Elle consiste également à vérifier la comptabilité générale de l'entreprise afin de s'assurer qu'aucune irrégularité n'est commise par l'administration de cette entreprise au détriment des lois.

Viager : Il s'agit du contrat de vente d'un bien immobilier par lequel un acheteur (débirentier) verse à un propriétaire (crédirentier), pour la vie entière de ce dernier, une rente (que l'on appelle aussi arrérage ou rente viagère). Le droit viager prend fin avec le décès de son détenteur.

Virement : Pratique consistant à déposer une somme d'argent sur le compte d'un bénéficiaire qu'il appartienne ou non au débiteur principal. Le débiteur autorise ainsi l'institution financière à exécuter le transfert d'argent.

Wall Street : Qualifie la bourse de New York, c'est-à-dire le New York Stock Exchange (NYSE), dont le siège se situe dans cette rue.

Warrant : Contrat qui garantit à son détenteur le droit d'acheter ou de vendre un titre (comme une option) à un prix fixé d'avance en tout temps avant la date d'échéance du contrat ou au terme de celui-ci.

ZLEA : Se dit de la Zone de Libre-Échange des Amériques.

Zone de libre-échange : Une zone de libre-échange consiste en l'abolition de barrières douanières entre pays membres afin de favoriser l'économie par un commerce florissant. Toutefois, il est à noter que malgré cette mesure, chaque pays conserve une liberté tarifaire à l'endroit des pays tiers.

Zone euro : Union économique ayant adopté l'euro à titre de devise et constituée de plusieurs pays européens dont l'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, l'Espagne, la Finlande, la France, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, le Portugal, la Slovénie... D'autres pays auront dans l'avenir la possibilité de rejoindre la zone euro.

Zone franche : Zone géographique bénéficiant d'un régime administratif et fiscal avantageux, notamment un statut privilégié à l'importation par le biais de franchises douanières.

Zone monétaire optimale (ZMO): Une Zone Monétaire Optimale concerne un ensemble de régions ou pays réunis sous une même politique monétaire, régis par des changes fixes ou une monnaie unique. La particularité de la ZMO est de pouvoir répondre à des chocs réels ou nominaux grâce à des conditions imposées telles que le degré d'ouverture, le degré de diversification, la dimension financière, l'homogénéité des préférences ou encore la mobilité des facteurs de production.